



PAGÈS (Gaudérique), docteur ès-lois, était fils de Jean Pagès, bourgeois de Perpignan, mentionné avec ce titre dès l'année 1357. Gaudérique fut juge des premières appellations de Roussillon et de Cerdagne (1430-1435).

Archives des Pyr.-Or., B. 235. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PAGÈS (Jean), fils du précédent, docteur ès-lois, fut nommé, par Alphonse V, assesseur du gouverneur de Roussillon et de Cerdagne, en remplacement de François Castello, révoqué. Jean II, son successeur, en fit son conseiller, le créa chevalier et lui confia les hautes fonctions de vice-chancelier du royaume d'Aragon. Le 19 août 1460, Jean Pagès acquit de Bérenger d'Oms, damoiseau de Perpignan, le château et le village de Saint-Jean-pla-de-corts, moyennant la somme de cinquante mille sols. Par sa situation, Jean Pagès fut trop en vue à la cour aragonaise pour ne pas suivre la fortune politique de ses princes. Ces souverains lui accordèrent toute leur confiance en l'appelant à négocier les affaires de la plus haute importance. Déjà au mois de juin 1439, il se trouva au nombre des plénipotentiaires qui engagèrent des pourparlers avec les diplomates du roi de France, dans le but de ménager un traité d'alliance entre Charles VII et Jean II d'Aragon. L'avènement de Louis XI au trône changea la face des affaires et le Roussillon passa bientôt sous la domination de ce monarque. Celui-ci se conduisit dans l'administration des comtés de Roussillon et de Cerdagne en véritable ennemi du roi d'Aragon. Par une ordonnance du 16 septembre 1467, il confisqua sur Jean Pagès la terre de Saint-Jean-pla-de-corts. Sa maison de Perpignan fut saccagée et livrée au pillage. Fidèle à son souverain, Jean Pagès prit le chemin de l'exil ; il conserva sur la terre étrangère l'affection de son maître qui le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires quelque temps avant sa mort, arrivée le 19 janvier 1479. Les biens de Jean Pagès et de son fils, Gaudérique-Clément, avaient d'abord été attribués par Louis XI à Jean de Garric. Ce dernier étant décédé sans enfants légitimes, Boffile de Judice, vice-roi de Roussillon, en fit dona-

tion à Julien de Stor et à Samson de Grime. Jean Pagès épousa en premières noces, à Puigcerda, en 1439, Jeanne Solanell, fille de Jean Solanell, bourgeois de cette ville ; et en deuxième noces, Antoinette Cases, fille de Bernard Cases, de Perpignan, dont il eut deux enfants connus : Marguerite et Gaudérique-Clément. Jean Pagès fit son testament à Barcelone, le 6 mai 1481.

Archives des Pyr.-Or., B. 272, 283, 296, 318, 326. — Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts*. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PAGÈS (Gaudérique-Clément de), fils du précédent et d'Antoinette Cases, son épouse, contracta mariage, en 1474, avec Catherine dez Volo, fille de feu Jacques dez Volo, chevalier, et de Catherine qui, à la mort de son mari, avait convolé en secondes noces avec Thomas dez Vivers, seigneur d'Alénia. Catherine dez Volo apporta en dot à Gaudérique-Clément de Pagès un héritage au Soler et certains droits féodaux sur la cité d'Elne. De leur union naquit un fils nommé François. Gaudérique-Clément de Pagès était décédé avant la rétrocession du Roussillon à la couronne d'Aragon, et sa veuve épousa en deuxième noces le damoiseau Jacques del Aran.

Archives des Pyr.-Or. B. 415, E. (Titres de famille), 523. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (François de), damoiseau, fils du précédent, prit possession en 1512 de la seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts. Il fit donation, par son testament, au chapitre de Saint-Jean, de la remarquable image du *Dévoit Crucifix* qui de nos jours encore, est l'objet d'un culte spécial à Perpignan. « Ce crucifix, dit Henry, morceau remarquable de la statuaire religieuse antérieure à la Renaissance, montre le Sauveur des hommes, comme on le représentait alors, non en figure académique, aux formes mâles, pleines et bien musclées, mais dans toute la vérité historique... En voyant cette figure, on n'est pas étonné de la haute vénération dont elle a été l'objet. L'homme-Dieu vient de rendre le dernier soupir ; sa mort a mis fin aux douleurs du supplice, dont les traces se montrent encore tant dans l'état de contraction

des doigts des pieds qu'au mouvement des traits du visage, et aux souffrances de toute une vie, ce que témoigne l'extrême amaigrissement du corps. Tout est bien senti dans l'exécution de cette sainte image. Le poids du corps tend les bras que retiennent un peu en arrière les clous des mains : ce corps que la mort vient de frapper, s'affaisse sur les membres inférieurs, forcés de fléchir sur eux-mêmes parce que les clous des pieds bornent le mouvement de descente. La tête, morte, abandonnée à son propre poids, tombe sur la poitrine qu'elle entraîne en avant, et dont le surplomb tend fortement sur les côtés la peau qui les couvre. » Par une délibération en date du 30 juin 1529, le chapitre de Saint-Jean de Perpignan désigna deux chanoines pour effectuer l'exécution des dispositions testamentaires de François de Pagès et décida que l'acquisition de l'image du Dévot Crucifix serait opérée par le neveu du bedeau du chapitre. On songea à bâtir pour le Dévot Crucifix une chapelle particulière. Le 13 janvier 1534, on résolut d'affecter un lopin de terre contigu à l'église Saint-Jean à la construction de la nouvelle chapelle. On recueillit des aumônes et on se mit à l'œuvre. En moins de neuf ans, l'édifice religieux fut bâti. Le 12 mars 1543, le chapitre décida de transférer le Dévot Crucifix, du vieux Saint-Jean dans la *Chapelle du Christ*. La translation eut lieu, en effet, le vendredi de la semaine de la Passion de cette même année 1543. C'est dans cette chapelle que fut creusé le caveau où furent déposés les corps des défunts de la famille de Pagès. François de Pagès, qui avait épousé Angèle d'Oms, mourut en 1526.

Archives des Pyr.-Or., G. 252. — HENRY, *Guide en Roussillon*. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.* — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PAGÈS (Gaudérique de), damoiseau, fils du précédent, occupait déjà la seigneurie de Saint-Jean-Pla-de-corts en 1526. A cette date, il délivra une quittance pour fourniture de vins, vivres et autres objets faite à des soldats allemands. Gaudérique de Pagès était vice-gouverneur de Roussillon, en 1533. Il fit son testament en 1549, devant Antoine Fita, notaire à Perpignan, et laissa sa succession à son épouse, Sigismonde, fille de Louis d'Oms, seigneur de Corbère et ancien gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Celle-ci mourut le 3 décembre 1571, après avoir arrêté ses dernières volontés. Elle fixa sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Jean-pla-de-corts, en l'endroit où son mari et quelques-uns de ses enfants étaient déjà ensevelis. Elle désigna comme manumisateurs son frère, Jean d'Oms, seigneur de Corbère et sa propre fille, Yolande de Pagès, épouse de Charles de Llupia.

Jean-François de Pagès, son fils, fut son héritier universel.

Archives des Pyr.-Or., B. 355, G. 737. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (Jean-François de), damoiseau, fils du précédent, épousa, en 1570, Raphaëlle-Guiomar de Gleu qui lui apporta en dot la seigneurie de Saint-Estève. Ce nouveau fief resta annexé aux domaines de la famille de Pagès jusqu'à la moitié du siècle suivant. En 1631, « la seigneurie de Saint-Estève, dit Alart, se trouva occupée, nous ne savons comment, par Antoine Generès, bourgeois honoré et immatriculé de la ville de Perpignan. » Du mariage de Jean-François de Pagès et de Raphaëlle Guiomar de Gleu naquirent trois enfants : Jacques baptisé à Thuir, le 28 juin 1577 qui mourut en bas-âge, Gaudérique qui devint le successeur de son père et Jérôme qui épousa plus tard don Jean de Llupia y Caragossa, procureur royal de Roussillon et de Cerdagne. Jean-François de Pagès descendit dans la tombe longtemps avant son épouse et sa belle-mère. Dans le testament qu'il fit, le 8 avril 1587, l'une et l'autre sont désignées pour exécuter ses dernières volontés. Raphaëlle-Guiomar, sa veuve, mourut à son tour, le 9 août 1596. Comme elle était décédée *ab intestat*, son fils, Gaudérique la fit inhumer dans la chapelle du Dévot Crucifix, se réservant la faculté de faire transporter plus tard son cadavre ailleurs.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 523. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (Gaudérique de), chevalier, fils du précédent, unit ses destinées, le 19 décembre 1600, à Paule, fille de Jacques de Vallgornera, seigneur dels Bous (diocèse de Gérone) et d'Anne de Senjust, dont la maison devait donner un évêque au siège d'Elne, François Senjust. La succession de ce prélat décédé à Gérone, son dernier siège, durant le mois de mai 1627, suscita un différend entre Gaudérique de Pagès et la Chambre apostolique. Le seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts, se prévalant de son titre d'héritier, avait retenu par devers lui les quatre mules de l'équipage épiscopal. Le tribunal ecclésiastique lui enjoignit « au nom de la sainte obéissance, sous peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ* et de mille ducats d'amende, de restituer, dans l'intervalle de trois jours, les quatre bêtes de somme au chanoine Michel Roig, sous-collecteur de la Chambre apostolique. » Gaudérique de Pagès obtempéra aux ordonnances des supérieurs ecclésiastiques. Il laissa un fils du nom de Joseph, qui lui succéda.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 523. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (Joseph de), fils du précédent, chevalier, portait le titre de seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts, dès l'année 1634. Le 9 avril 1635, il contracta alliance avec Marie-Anne, l'une des quatre filles issues du mariage de Thadée del Viver et de Sant-Marti, seigneur de Maureillas et de Calce avec dona Marie de Descallar. Pendant les guerres de Catalogne, Joseph de Pagès figura au nombre des nobles catalans, présents à l'armée de Dalmace de Queralt. Des criées faites à Perpignan, le 28 août 1639, par ordre du comte de Santa-Coloma, le désignèrent comme lieutenant de la compagnie des feudataires qui servaient par substitution, dont le commandement avait été confié à Bernard d'Oms, seigneur de Calmella. Le 20 août 1653, le roi de France fit donation de rentes sur les biens de Joseph de Pagès, en faveur du chevalier Benoît Ginebreda. Le seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts et sa famille fixèrent alors leur résidence à Tortose. En 1661, Joseph de Pagès était déjà décédé et sa veuve administra, après lui, la baronnie. Leur fils, Joseph de Pagès recueillit ensuite leur succession.

Archives des Pyr.-Or., B. 389, 390, 394, E. (Titres de famille), 523. — D'HOZIER, *Armorial général ou registre de la noblesse de France*, VI. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (Joseph de), fils du précédent, épousa, le 26 octobre 1673, Gaudérique de Vilanova, fille d'Hyacinthe de Vilanova de Çagarriga et d'Elisabeth d'Oluja, qui lui donna un enfant auquel on assigna au baptême le prénom du père.

D'HOZIER, *op. cit.*

PAGÈS (Joseph de), fils du précédent, chevalier, baron de Saint-Jean-pla-de-corts, de Vivès, fut aussi seigneur *engagiste* de Pujol et de Lavall. L'alliance qu'il contracta, le 18 janvier 1698, avec Josèphe de Copons, fille de Michel de Copons de Tamarit, conseiller du roi, Président du Conseil Souverain du Roussillon, et de Marie-Thérèse de Réart, lui valut, ainsi qu'à ses descendants, une place de conseiller d'honneur au tribunal suprême de la province. Il rédigea son testament en 1722, mais il mourut seulement en 1743. Joseph de Pagès laissa un fils, Antoine, qui lui succéda.

Archives des Pyr.-Or., C. 1643, E. (Titres de famille), 523. — Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts*.

PAGÈS (Antoine de), fils du précédent, naquit le 23 août 1703. Il fit ses preuves de noblesse, le 1^{er} février 1716, lors de son admission au collège Mazarin, appelé des *Quatre-Nations*, à Paris. Le 24 septembre 1735, Antoine de Pagès épousa dona Marie-Thérèse d'Ortaffa et de Ros. De ce mariage naquit un enfant appelé Michel. Antoine de Pagès figure, en

qualité d'exécuteur testamentaire de Jacques de Labcombe, brigadier et lieutenant du roi à Perpignan, dans un acte de constitution de rente faite par don Xavier de Pi et Tord, le dernier jour de l'an 1744.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 523. — D'HOZIER, *Armorial général ou registre de la noblesse de France*, VI. — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.*

PAGÈS (Michel de), fils du précédent, épousa, le 9 octobre 1768, Marie de Banyuls de Bellissen. De leur contrat de mariage, il conste que Joseph de Banyuls de Montferrer, père de la fiancée, fit donation à sa fille, ce même jour, de la somme de 24.000 livres. Le 24 juillet 1766, Antoine et Michel de Pagès souscrivirent une déclaration chez M^{re} Bonnet, notaire à Perpignan, aux termes de laquelle ils reconnurent appartenir à la famille de MM. de Pagès, seigneurs de La Calletière et de Fallière, établis dans les pays d'Aunis et de Saintonge, quoique descendants de Raymond de Pagès, écuyer et capitaine (ou capitoul) à Toulouse en 1489. Cette maison était alors représentée par Pierre de Pagès, né en 1726, capitaine de grenadiers; Louis de Pagès, né en 1717, chanoine de la cathédrale de la Rochelle; et par Jean de Pagès, né en 1718, capitaine au régiment Comtois-infanterie, qui a laissé des descendants. Le grave et judicieux généalogiste D'Hozier a accepté bien légèrement cette commune origine de deux familles qui n'ont jamais eu d'autres liens que ceux résultant d'une trompeuse homonymie. Michel de Pagès mourut le 1^{er} octobre 1786. Il laissait trois enfants : Joseph, Antoine et Jean. D'après ses dispositions testamentaires rédigées le 2 août 1783, l'aîné devait être son héritier universel, et les deux autres devaient percevoir dix mille livres chacun, le jour où ils accompliraient leur vingt-cinquième année. Ses suprêmes volontés ne furent point exécutées. Au moment de la Révolution, il n'y avait dans le château de Saint-Jean-pla-de-corts que des pupilles, c'est-à-dire des adolescents placés sous la tutelle de leur oncle, Mariano de Guanter. Leurs biens furent confisqués au nom de la Nation et vendus. Toutefois, sous le règne de Louis XVIII, une partie des propriétés retourna au dernier survivant de l'ancienne famille seigneuriale de Saint-Jean. « M. Jean Sarda, dit la *Feuille d'affiches de Perpignan*, dans son numéro de samedi 20 juillet 1816, a fait avec M. le chevalier de Pagès, un arrangement : il a rendu à celui-ci, moyennant le remboursement du prix qu'il avait coûté, la partie de ses domaines qu'il avait acquise. » La descendance de la maison de Pagès s'est éteinte dans la famille Muñoz.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 523. — D'HOZIER, *op. cit.* — Abbé J. CAPEILLE, *op. cit.* — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix et de M. Albert Salsas.

PAGÈS (Bonaventure-Jacques-Joseph), fils de Jean Pagès, propriétaire, et d'Anne Carrère, naquit à Palau-del-Vidre le 14 juillet 1806. A peine eut-il terminé ses études qu'il se fit inscrire comme avocat à la Cour de Paris. Il y séjourna peu de temps ; la Révolution de 1830 l'y trouva plein de jeunesse et d'enthousiasme ; il lui donna une active adhésion, prétendit appartenir à une famille persécutée en 1815 par la réaction royaliste et fut nommé le 19 août 1830, sous-préfet de Prades, en remplacement de Bernigaud de Chardonnet. Quoique à peine âgé de vingt-quatre ans, il sut faire face aux difficultés qui suivirent le changement de régime. L'Espagne avait vu à regret la chute de Charles X ; le gouverneur général de la Catalogne s'était porté sur Puigcerda avec la brigade du général Monet et avait interrompu les communications sur la frontière. Informé le 17 novembre 1830 par le maire de Bourg-Madame de la présence inquiétante d'un corps d'armée espagnol, Pagès se rendit en toute hâte à Mont-Louis, fit sortir la garnison, se dirigea vers Bourg-Madame, où les troupeaux qui pacageaient aux abords de la frontière avaient été refoulés, vit le gouverneur de Puigcerda, exposa le danger diplomatique qui pouvait résulter de l'émotion des populations françaises et reçut l'assurance écrite que le général Monet se retirerait vers la Seo d'Urgel. A la même époque, et tandis que des émeutiers brûlaient le Grand-Séminaire de Perpignan, il empêcha la dévastation du Séminaire de Prades et rétablit l'harmonie entre les habitants et les troupes détachées à Prades que des querelles particulières avaient altérées. Cependant aux élections de 1832, son frère, maître des requêtes au Conseil d'Etat (qui épousa dans la suite la fille de M. Etienne, pair de France) se présenta à Prades avec l'appui du gouvernement. Le sous-préfet intervint vivement en sa faveur, souleva les protestations des électeurs et son maintien étant devenu impossible, Bonaventure Pagès fut envoyé à la Tour-du-Pin, le 30 juillet 1832. Il débuta dans ce nouveau poste, en affirmant son dévouement à la monarchie de juillet et le 8 septembre il adressa aux maires de son arrondissement une circulaire dans laquelle il se flattait d'avoir contribué à renverser le gouvernement de la Restauration. En 1834, lors des troubles de Lyon, il fut cerné dans sa sous-préfecture par les insurgés ; il sut les contenir avec des douaniers accourus des brigades voisines. Improvisant ensuite des bataillons de garde nationale, il les porta sur Lyon et, si les circonstances l'avaient exigé, ces renforts auraient pris part à la défense de la ville ; en même temps, il fit poursuivre et arrêter les fuyards. Sa conduite fut appréciée en haut lieu et malgré une rupture survenue avec le Conseil municipal de la Tour-du-Pin qui lui retira la jouissance gratuite d'un logement concédé depuis plus de trente

ans dans un bâtiment communal, il fut approuvé et soutenu. Il sollicita alors la préfecture de l'Ain et obtint en 1835 la sous-préfecture de Sarreguemines. Thiers, alors ministre de l'Intérieur, écrivit, le 14 novembre 1835, une lettre au préfet de l'Isère, dont les termes flatteurs prouvaient hautement la confiance du gouvernement dans le zèle de ce fonctionnaire. Deux ans après, Bonaventure Pagès passait, le 14 avril 1838, à la sous-préfecture de Rethel. Les notes de son préfet le dépeignent ainsi : « Instruit, capable, grande finesse d'esprit, commerce facile, conciliant, manquerait pourtant de fermeté et d'idées arrêtées ». Le 5 juin 1840, Bonaventure Pagès obtint la préfecture de la Haute-Loire. Il y fit un court séjour bien que le Conseil général, appréciant le haut mérite, les connaissances et les lumières dont le préfet avait donné des preuves au cours de la session, lui eût voté des remerciements. Il fut nommé préfet de la Lozère le 1^{er} août 1841 et presque aussitôt chevalier de la Légion d'honneur. — La Lozère fut un poste périlleux. Deux députés, le général Meynadier et Rivière de Larque, fidèles soutiens du ministère, disposaient de tout pouvoir dans le département. Renouard, conseiller de préfecture, et, en même temps, avocat, était leur grand agent électoral et leur homme dans les bureaux. Le préfet, fonctionnaire consciencieux, s'avisa que le conseiller de préfecture Renouard était appelé à apprécier les droits des communes, dont il devenait l'adversaire, le lendemain, comme avocat, et c'est à la suite de cette dualité de fonctions, que certaines communes s'étaient vues enlever la propriété de leurs bois dans des procès mal engagés. Bonaventure Pagès le prit de haut, somma Renouard de renoncer à ses doubles fonctions et demanda une enquête au Ministère des Finances qui critiqua sévèrement les manœuvres du conseiller de préfecture. Celui-ci, fort de ses appuis, se plaignit au ministre Duchatel d'avoir été diffamé, menaça d'un procès public, tandis que d'autre part, le préfet continuait à dénoncer les actes de concussion du meneur électoral. Lutte inégale et en tout temps pénible. Une lettre de Rivière de Larque, député, adressée au Ministre de l'Intérieur fit pressentir le dénouement. En juillet 1843, Bonaventure Pagès fut brutalement révoqué par Duchatel pour avoir refusé d'absoudre un agiotage que les inspecteurs des Finances avaient blâmé. Le Conseil municipal de Mende protesta contre l'injustice par une délibération du 18 juillet ; les journaux d'opposition le *National*, le *Siècle*, le *Constitutionnel* s'indignèrent du triomphe de l'intrigue et de la concussion. Duchatel se crut généreux en offrant à Bonaventure Pagès de lui continuer un traitement de disponibilité qui fut dignement refusé. Le préfet disgracié rentra à Perpignan. On le pria, à Prades, de se présenter contre Théodore Parès, député sortant. Il refusa aussi

et se mit au service de l'administration pour soutenir à Céret le candidat du gouvernement. Il n'apaisa pas les rancunes et attendit trois ans sa réintégration. Le 6 novembre 1848, après la chute du gouvernement de juillet, il fut appelé à la préfecture du Jura et ses notes lui rendent enfin justice en témoignant « que victime de son devoir, il s'est toujours montré plein de fermeté, d'indépendance et d'énergie ». Mais la vie du préfet fut souvent instable. Le 11 janvier 1849, Bonaventure Pagès était nommé préfet de la Côte-d'Or et ce brillant avancement était bientôt suivi de la croix d'officier de la légion d'honneur (14 décembre). Les fleurs cachaient le fossé. Le prince Louis-Napoléon vint à guetter le pouvoir; pour pressentir l'opinion, il décida, en août 1850, de visiter la vallée du Rhône et Bonaventure Pagès se trouva à Dijon pour le recevoir. Il alla attendre le président de la République au pont d'Aisy, à vingt-quatre lieues de Dijon, fut admis dans la voiture et très satisfait des mesures prises pour échauffer l'enthousiasme, il se mit à la tête du cortège. L'enthousiasme ne tarda pas, en effet, à se manifester par les cris de : *vive la République*, auxquels le Prince ne répondit pas. Dans son rapport au Ministre de l'Intérieur, le malheureux fonctionnaire traduit son malaise : « Lorsque le cortège est arrivé à Montbard, dit-il, une trentaine d'énergumènes, payés probablement sur ce point, comme ils l'ont été à Dijon, ont vociféré *vive la République*... Ils n'ont pu franchir la haie des gardes nationaux... et plus loin le s^r Chevanne, frère du maire de Montbard, s'est élevé sur la roue de la voiture du Prince et a proféré d'une voix de stentor le cri de *vive la République*; ses voisins l'ont fait descendre; cependant les journaux ont prétendu que Chevanne, après s'être emparé de la main du Président, l'avait forcé à répéter le cri de *vive la République démocratique* ! Et le préfet ajoute : « Si ce criminel outrage s'était accompli sous mes yeux, la répression ne se serait pas fait attendre. » Le prince Napoléon dîna à la préfecture et se rendit à 10 heures au bal qui lui était offert au théâtre par la municipalité. Il ouvrit le bal avec Madame Pagès et se retira à minuit. En rentrant à la préfecture, Bonaventure Pagès apprit que, pendant le dîner, un groupe d'ouvriers, précédés d'un drapeau, s'était présenté devant les grilles et que le commissaire central les voyant avinés les avait éloignés. Le préfet approuva, mais le lendemain le bruit se répandit que les ouvriers étaient venus offrir leur drapeau au prince-président et qu'ils avaient été éloignés par ordre du préfet. Fâcheux malentendu, irréparable contre-temps. Quelques mois après, Bonaventure Pagès était envoyé en disgrâce à Rennes, le 7 mars 1851. Ce fut son dernier poste. Le 9 décembre, au lendemain du coup d'Etat, il était révoqué. Quelle cause attribuer à cette chute ?

Toujours la fatalité des circonstances qui grandit ou brise les carrières. Comme tous ses collègues, Bonaventure Pagès avait reçu des ordres la veille du coup d'Etat; il les avait exécutés : il avait convoqué le général commandant la division, le premier président et le procureur général, à qui il avait donné ses instructions en vue de troubles possibles. Il avait centralisé, dans chaque sous-préfecture, les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et l'ordre ne fut point troublé. Mais il ne put empêcher l'explosion des sentiments d'indignation des citoyens attachés à la légalité. Le 3 décembre, le *Journal de Rennes* et le *Progrès* publièrent des articles violents contre le prince Napoléon. Ce fut en vain que Bonaventure Pagès fit saisir les exemplaires à la poste; le ministère de l'Intérieur était prévenu. Une note brève donne l'impression de son ressentiment et cette note est signée *Morny* : « Il est urgent de destituer et remplacer de suite le préfet de Rennes et de supprimer le journal *Le Progrès*. Le rédacteur doit être arrêté — à faire de suite — ». Ordre télégraphique fut aussitôt envoyé à Maurice Duval, commissaire extraordinaire à Nantes, de révoquer Bonaventure Pagès et de pourvoir provisoirement à l'intérim qui fut confié à Colombel, maire de Nantes. Les amis de Bonaventure Pagès intervinrent en vain : le général Guesviller, commandant les 14^e et 15^e divisions, le comte de la Riboisière, député, le conseil général, le maire de Rennes, envoyèrent leurs protestations; Bonaventure Pagès eut beau écrire des lettres de félicitations et d'excuses, approuver le coup d'Etat, assurer le gouvernement de son zèle, il ne fut pas réintégré. Le 3 décembre 1852, il fit cependant remettre confidentiellement à Persigny par Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, une demande qui frappa le ministre et qu'il retint pour « être examinée »; mais une note du 19 janvier, prise au cours des audiences, porte cette irrévocable condamnation : « Vu maire Dijon — M. Pagès, ancien préfet, habile, talents, très hostile au président, *Orléaniste* » — C'était la disgrâce sans appel. Persigny put disparaître, vingt ministres lui succéder, la note fatale resta : Bonaventure Pagès fut désormais écarté. Bonaventure Pagès n'a pas laissé de descendance. Il perdit sa fille unique en 1860 et mourut à Paris le 18 mars 1868, dans la maison de retraite de Saint-Périsse.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

PAILLARY ou **PALLARY** (Bonaventure), maître-fondeur de la ville de Perpignan, passa contrat, le 2 août 1736, avec l'intendant de Jallais, pour la fonte de deux cloches, l'une de 1.500 livres et l'autre de 800, poids du pays, destinées à la nouvelle église de Mont-Louis. Le contrat indique, en outre, comme

devant être fournis par Paillary, six grands chandeliers de cuivre de trois pieds de hauteur, une croix « proportionnée » sur le pied de laquelle seront gravées les armes du Roi, deux lampes de cuivre, plus un moule à hosties pour lequel il ne lui fut rien payé. Le prix de la fonte des deux cloches, dont l'une dépasse sensiblement le poids fixé (930 livres au lieu de 800), s'éleva, façon comprise, à raison de 28 sols 6 deniers la livre de fonte, à la somme de 3.458 livres 9 sols 6 deniers, à quoi il faut ajouter 600 livres pour accessoires servant au montage. C'est probablement à ce fondeur qu'il faut attribuer la cloche de l'église de Font-Romeu, près Mont-Louis, datée de 1737 et attribuée par M. l'abbé Rous à un certain B. Pallans, qui nous est totalement inconnu. Le 1^{er} juin 1744, Paillary passa contrat avec les consuls de Rivesaltes pour la façon de quatre cloches neuves (étain et cuivre) et, en 1753, il expertisa une cloche fondue par Raymond Criballer pour l'église de Thuir et la déclara défectueuse aux anses.

Archives des Pyr.-Or., C. 202, 1840. — Abbé E. Rous, *Histoire de Notre-Dame de Font-Romeu*. — PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

PALACIOS (Bernard de) était, en 1539, commandeur de Saint-Antoine de Vienne, à Perpignan. L'évêque d'Elne, Pierre Coma, le nomma vicaire général de son diocèse, en 1569. Bernard de Palacios devint, dans la suite, général de l'Ordre de Saint-Antoine en Aragon et commissaire de l'Inquisition pour le diocèse d'Elne.

Archives des Pyr.-Or., G. 48, 162, 239.

PALAOL (François), maître des œuvres du château royal de Perpignan, sous le règne de Jean I^{er}, fit des réparations à cet édifice, immédiatement après le décès de ce monarque, c'est-à-dire en 1395.

Archives des Pyr.-Or., B. 163.

PALAUDA (Bernard de), fils de Raymond, chevalier, obtint de Jacques I^{er}, roi de Majorque, concession des justices de Sainte-Colombe (sur Thuir). A la chute de la dynastie majorquine, son fils Raymond de Palauda, adopta le parti de Pierre le Cérémonieux et demanda à la Cour du Patrimoine royal de Roussillon et de Cerdagne d'opérer la délimitation des territoires de son château de Sainte-Colombe et de celui de Castellnou.

Archives des Pyr.-Or., B. 96, 190.

PALAZOL, PALASOLS ou PALLOL (Bérenger de) était originaire du fief de Pallol, ancienne villa située dans le voisinage et à l'ouest d'Elne, le seul domaine de ce nom que l'on rencontre dans l'ancien comté du Roussillon. Dans l'*Histoire du*

Languedoc, dom Vaissète place Bérenger de Palazol au nombre des troubadours qui fleurirent sous Raymond V, comte de Toulouse. Au dire de Ginguené (*Histoire littéraire de la France*, t. xv, p. 443), il serait mort vers la fin du XII^e siècle; l'*Annuaire de 1834* le fait contemporain de Guillaume de Cabestany, tandis que Henry, dans son *Histoire du Roussillon*, le déclare postérieur à ce troubadour qui vivait et guerroyait encore en 1212. Raynouard (*Choix des poésies originales des troubadours*) reproduit l'ancienne notice romane suivante qui précédait les chansons de Bérenger de Palazol, dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale: « Bérenger de Palazol fut de la Catalogne, de la terre du comte de Roussillon. Ce fut un chevalier sans fortune, mais distingué par ses talents, instruit et plein de bravoure. Il composa de bonnes poésies, et chanta N'Ermessen d'Avignon, femme d'En Arnaut d'Avignon, qui était fils de Na Maria de Peiralata. » Alart dissertant sur l'opinion de l'*Annuaire de 1834* avance que Guillaume de Cabestany fut précédé de vingt-cinq ans au moins par Bérenger de Palazol, qui brillait déjà de tout son éclat avant 1150. « Qu'il chantât, dit-il, dès cette époque, l'épouse d'Arnaut d'Avinyo, c'est ce que nous ne saurions ni dire ni penser; et, en admettant que cette Marie, dont parle le biographe provençal, soit la même que celle dont le nom se trouve sur nos parchemins, sa belle-fille figurerait une des dernières, dans l'ordre de date, sur la liste des amours du poète. Quoiqu'il en soit, Bérenger ne nomme Ermessende dans aucune des chansons qui restent de lui... Il existe dans les chansons mêmes de Bérenger une indication... qui suffit pour déterminer l'époque où il florissait... Nous voulons parler de l'envoi de la chanson... (dont) voici le dernier couplet :

Aissi finira ma chanzo,
E no vuelh pus longa sia,
Que pus greu la 'n apenria
Mo Senher, e siey companho,
Lo coms Jaufres, que Dieus ampar,
Quar es adreitz e conoissens
E fay tans de riex faitz valens
Lauzengiers no 'l pot encolpar.

Le comte Jaufre, seigneur de Bérenger de Palazol, ne peut être que Jofre ou Gaüsfred III, comte de Roussillon dès l'an 1113, et mort seulement en février 1164. Dans cette longue existence, marquée par tant de désordres et de ruines, il est cependant possible de préciser, entre l'an 1145 et l'an 1150 environ, l'époque si digne d'intérêt, où le comte Jofre et sa petite cour apprenaient les chansons du poète-cavalier. » Les compositions de Bérenger de Palazol sont assez nombreuses et se distinguent par les mêmes qualités que celles de Guillaume de Cabestany. Le *Choix des poésies originales des troubadours* publié par Raynouard en renferme six au tome III, deux fragments

au tome v et trois morceaux traduits au tome II. Alart appelle Bérenger de Palazol « un tendre génie qui chante ce qu'il éprouve, dans une langue énergique et polie, avec ce goût, qui, sans atteindre encore à la pureté classique, recherchait au moins cette grâce qui s'allie si facilement au naturel et à la vérité des sentiments. »

Annuaire de 1834. — ALART, Bérenger de Palazol, dans le X^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

PALLAROLS (Raymond de), damoiseau de Fillols, demeura attaché au parti de l'infortuné Jacques II, roi de Majorque. Comme tel, il fut compris dans la liste des quarante-quatre nobles dont Pierre le Cérémonieux confisqua les biens, comme rebelles et traîtres à leur souverain. Sa mère Blanche de Pallarols et son épouse Ermessende revendiquèrent leur dot à la Cour du Patrimoine royal de Roussillon et Cerdagne. Raymond de Pallarols avait un frère, nommé Arnald qui suivit la fortune de Jacques II ; ses biens furent aussi saisis et attribués à des partisans du roi d'Aragon.

Archives des Pyr.-Or., B. 96.

PALMA (Bérenger de) occupait, dès 1250, la charge de *sacristain* de Saint-Jean à Perpignan, seconde dignité du chapitre de cette collégiale. Le 12 septembre 1250, Bernard de Berga, évêque d'Elne, le désigna pour régir l'Aumône concurremment avec un certain Raymond Gervell. Le 18 janvier 1271, Bérenger de Palma remplissait l'office de procureur de la prévôté d'Elne. Il fut aussi procureur de Bernard de Sala, évêque d'Elne, au concile provincial de Béziers, en 1281. Le 13 juillet 1287, il apposa sa signature au bas d'un statut capitulaire réduisant à quinze le nombre des canonicats de l'église d'Elne, parce que les ressources ne suffisaient pas à un grand nombre de chanoines. Bérenger de Palma mourut le 30 décembre 1290, ainsi qu'en témoigne l'inscription gravée sur un bas-relief en marbre que l'on aperçoit, à gauche, en sortant de l'église par la porte latérale de la cathédrale de Perpignan, appelée anciennement *porte de Bethléem* :

Anno : Xristi : M : CC : LXXXI : III : kalendas :
 Januarii : obiit : Berengarius : de : Palma : sacrista :
 Perpiniani : qui : instituit : suum : anniversarium :
 ejus : anima : requiescat : in : pace :

Les armes parlantes de Palma, un palmier, sont répétées sur la bordure du marbre, dont la partie droite est engagée dans le mur de retour. Le marbre entier mesure 98 centimètres de longueur sur 55 centimètres de hauteur, et la bordure compte pour six centimètres du pourtour. Le défunt est couché sur la litière funèbre, ou *feretrum*, la tête nue, les mains

jointes, vêtu de ses habits sacerdotaux et recevant la dernière absoute. Il est entouré de sept membres du clergé, debout, dans l'ordre suivant : au milieu un prêtre, revêtu de la chape, la main droite levée pour bénir ; à sa droite, un acolyte, le chandelier au bras ; un autre prêtre, un porte-croix ; à sa gauche, un second acolyte, un clerc portant le bénitier et le goupillon, un thuriféraire avec l'encensoir et la navette. La sculpture de ce marbre est bonne, sans être remarquable. C'est de l'art courant de la fin du XIII^e siècle, bien traité, mais fait pour le commerce.

Archives des Pyr.-Or., G. 57, 87, 89, 234, 378. — DE BONNEFOY, *Epigraphie roussillonnaise. — Congrès archéologique de France de 1868.*

PALMAROLE (François de Bertrand, chevalier de) né en 1712, suivit la carrière des armes. Le 1^{er} juin 1734, il entra, en qualité de sous-lieutenant au régiment de la Sarre, fut promu lieutenant le 31 octobre de la même année et capitaine le 6 juin 1741. Nommé chevalier de Saint-Louis, le 28 janvier 1750, le chevalier de Palmarole passa, le 22 mars 1756 à la compagnie des grenadiers du second bataillon dont il prit le commandement. Parti au Canada pour faire la guerre aux Anglais, il assista à la bataille de Québec qui fut livrée le 28 avril 1760. Il y fut frappé mortellement, et survécut quelques jours à ses blessures. François de Palmarole, décédé à Québec, le 4 mars 1760, avait épousé une demoiselle de Soler qui lui donna deux fils : François, qui suit, et Charles, mort en bas âge.

Archives des Pyr.-Or., G. 1311.

PALMAROLE (François-Joseph-Antoine de Bertrand, baron de), fils du précédent, naquit à Saint-Félicien-d'Avail, le 9 août 1755. Entré à l'école militaire de La Flèche le 1^{er} octobre 1764, il s'engagea de bonne heure dans le 13^e régiment de cavalerie et fut nommé lieutenant le 8 août 1779. Le 25 janvier 1792, il était capitaine et chef d'escadron l'année suivante. Son avancement se poursuivit rapidement à mesure que se précipitaient les événements de guerre. Le 24 mai 1794, François de Palmarole était nommé adjudant général et le 13 juin 1795 il était chargé, comme général de brigade, de la 7^e division de cavalerie à l'armée de Sambre-et-Meuse. Ce fut l'apogée de sa carrière militaire qui s'annonçait des plus brillantes si la politique n'était venue l'entraver. Les événements de Fructidor se préparaient. Barras conspirait contre la représentation nationale et s'assurait les moyens de force qui devaient lui permettre de s'emparer du pouvoir. Augereau qu'il avait choisi pour diriger l'action militaire recrutait les officiers sûrs ; des adresses en faveur d'un coup

d'Etat circulaient dans l'armée. Le général de Palmarole, sollicité de les signer, s'y refusa en tant que « soldat et républicain ». Il eut à ce sujet une vive discussion avec Hoche, à la suite de laquelle il reçut l'ordre de se rendre de Lille à Paris, où il fut mis en réforme après le 18 Fructidor (27 septembre 1797). En vain demanda-t-il sa réintégration ; ses suppliques restèrent sans réponse, malgré la recommandation de Macdonald, son camarade, et il ne fut remis en activité que le 6 mai 1809 pour se rendre à l'armée d'Allemagne. Il reçut mission de diriger à Augsbourg le dépôt de cavalerie. Dans l'intervalle il fixa sa résidence à Perpignan, sur l'ordre du Gouvernement, et le 1^{er} Germinal an VI, il écrivit au ministère de la guerre cette lettre, plus soumise qu'orthographiée : « Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous « prévenir que je part demain pour perpignan pour « fixer mon domicile, heureux sy je recois des « ordres de vous qui me metent en même de servir « activement ma patrie. Salut et respect. Palmarole. » A Perpignan, il fut nommé maire de la ville et occupa les fonctions de premier magistrat de la cité à deux reprises différentes. Il succéda, le 10 décembre 1804, à Duchalmeau, décédé dans la force de l'âge et conserva l'écharpe municipale jusqu'au 29 septembre 1806. A cette date, il fut remplacé par Jean Amanrich. A son tour, le général de Palmarole retourna à l'Hôtel-de-Ville avec le titre de maire de Perpignan, le 4 mai 1807. Pendant trois ans, il présida à Toulouse les opérations du conseil de révision de la 10^e division ; il fut aussi chargé des fonctions de commissaire du gouvernement pour la rentrée des émigrés. Le général fut rappelé en activité le 6 mai 1809 et affecté à l'armée d'Allemagne. Le 6 décembre 1809 il fut chargé du commandement du dépôt de cavalerie de Tours et, sur les instances pressantes de Macdonald, envoyé, le 13 février 1811, à l'armée de Catalogne avec le commandement de la place de Figueres. Il était créé en même temps baron de l'Empire et nommé officier de la légion d'honneur (nov. 1811). La guerre d'Espagne terminée, le général de Palmarole fut chargé du commandement de l'arrondissement maritime des Pyrénées-Orientales, mais fut mis en demi-solde, le 1^{er} septembre 1814, à la rentrée des Bourbons. Il était dans cette position de non-activité lorsque Napoléon débarqua de l'île d'Elbe en mars 1815. Comme tant d'autres, il demanda à reprendre le service de l'Empereur et se mit à sa disposition dès le 25 avril 1815. Il ne fut point employé et, malgré ses requêtes à Louis XVIII, lors de la seconde Restauration, il fut admis à la retraite avec le titre de maréchal-de-camp, le 1^{er} septembre 1816. Il ne survécut pas à cette disgrâce et mourut à Argelès-sur-Mer, le 12 décembre suivant. Le général de Palmarole avait épousé le 19 fé-

vrier 1796, Joséphe Abrassart, née à Lille en 1762, qui ne lui donna pas d'enfants.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

PALOU (François), maître d'œuvres du Château royal de Perpignan, sous le règne de Martin I^{er}, roi d'Aragon, fut remplacé dans son office par Antoine Carbo.

Archives des Pyr.-Or., B. 133, 185.

PARACOLS (Raymond-Bérenger de) tenait en fief le château de Paracols (Moligt), sous la suzeraineté des comtes de Cerdagne, au début du XI^e siècle. Ce seigneur est mentionné dans le testament de Guillem-Jorda, comte de Cerdagne, au nombre de divers chevaliers chargés d'exécuter ses dernières volontés (13 avril 1102).

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

PARACOLS (Guillaume de) s'attacha à la fortune politique des vicomtes de Fenollet, dont il se montra toujours le vassal fidèle et parfois le conseiller. On le rencontre, le 23 mars 1139, réglant, de concert avec l'abbé de Cuxa, Grégoire, divers différends qui divisaient Hualger de Fenollet et Adalbert de Camèles, au sujet d'un manse situé dans cette dernière localité. Le 8 avril 1141, ce même vicomte fit une concession à la Milice du Temple, à laquelle Guillaume de Paracols parut comme témoin ; et le 27 juin 1142, une seconde concession fut faite à l'ordre des Templiers en présence du seigneur de Paracols, par le même vicomte Hualger. Guillaume de Paracols est encore mentionné dans un acte de donation faite à la Milice du Temple par Raymond, comte de Barcelone, le 19 septembre 1147. Enfin, dans un dernier document dépourvu de date, mais qui semble appartenir à l'année 1157, Pierre de Domanova fit abandon à la *Chevalerie du Temple de Salomon*, de quelques droits seigneuriaux qu'il percevait sur les domaines de la Milice situés au lieu de Centernac, en Fenollet, en présence du vicomte de Hualger de Fenollet, de Guillaume de Paracols, de Bernard, prieur de Sainte Marie de Marcevol, d'Artal, évêque d'Elne, et de plusieurs autres seigneurs laïques.

ALART, *op. cit.*

PARACOLS (Guillaume-Bernard de), successeur du précédent, fut compté, en 1173, au nombre des barons du comté de Roussillon et autres magnats ou barons de sa terre, qui jurèrent des constitutions de trêve, sous l'instigation d'Ildefonse, roi d'Aragon. Le 13 septembre 1175, Guillaume-Bernard de Para-

cols, Bérangère, sa sœur, et Blanche de Conat, son épouse, vendirent à Ugo, abbé de Sainte-Marie de Poblet, tous les *ports*, pâturages, eaux et boisages qu'ils possédaient dans la vallée de Maran, à Subiran et à Roda et dans toutes leurs limites d'Angoustrine. Six ans plus tard, par acte fait au château de Conat, le 16 juin 1186, Guillaume-Bernard de Paracols et Blanche de Conat, son épouse, Guillaume de Paracols, Séguier et Guillelma, leurs enfants, accordèrent au précepteur de la Milice du Mas-Deu, le territoire dit *Mollères de Mortisag*, dans la vallée d'Urbanya, s'étendant jusqu'aux dépendances des domaines que les hospitaliers de Bajoles possédaient déjà dans ces parages. « Nous ne savons, dit Alart, si c'est toujours le même Guillem-Bernard, ou son fils aîné Guillem (*G. B. de Paracols*), qui jurait l'édit de paix et trêve, publié par le seigneur Nunyo-Sanche, pour tout le diocèse d'Elne et pour la Cerdagne, le 6 des nones d'octobre (2 octobre) de l'an 1217 (D'Achéry, *Spicileg.*, tome III, page 587). Guillem-Bernard de Paracols est encore cité comme témoin, dans un privilège accordé à la commune de Villefranche-du-Conflent, par Nunyo-Sanche, seigneur du Roussillon et de la Cerdagne, à la date du 11 des calendes de mars 1235 (*Cartulaire de Villefranche-du-Conflent*). La famille de Paracols s'éteignit, à ce qu'il semble, sans postérité mâle, vers l'an 1250, et il faut voir sans doute la fille de Guillem-Bernard dans dame Sébilia de Paracols qui, par acte du 15 des cal. de décembre (17 novembre) 1254, renonçait à la redevance d'un agneau que ses prédécesseurs recevaient tous les ans, en raison du brassage, sur le bétail de l'hôpital d'Ille (Arch. de l'hôp. d'Ille, parch. B., 114, et D., 17). Dame Sibilia de Paracols confirmait aussi, le 3 des ides de mai (13 mai) 1264, les acquisitions que le même hôpital venait de faire de quelques possessions situées au territoire d'Ille, et tenues par un homme du seigneur de Paracols (Ibid., parch., B., 119). Cette rente avait été approuvée, le même jour, par Raymond d'Urg et Esclarmunde, son épouse, qui avaient reçu, pour droit de mutation, « 25 sous barcelonais bons » et couronnés, valant deux marbotines doubles de bon « *or et de juste poids* », ce qui semble indiquer que R. d'Urg et son épouse tenaient ces possessions d'Ille en fief pour dame Sibille de Paracols. Au reste, Esclarmunde se rattachait sans doute à la famille seigneuriale de Molitg, car un acte de 1268 (*Lib. feudor.*, A., f° 74) l'appelle Esclarmonda de Conat, et nous apprend que la villa de Riutort, en Capcir, était tenue en fief, à cette époque, par Béranger d'En, pour dame Esclarmunda de Conat et Raymond d'Urg, son mari. — Il paraît que dame Sébille de Paracols épousa Xatbert de Barbayran, et celui-ci laissa un fils qui signe Guillem Bernard de Paracols, fils de Xatbert de Barbayran, à la date du 16 des

calendes d'avril 1281. Nous n'avons pu recueillir d'autres indications sur l'ancienne famille seigneuriale de Paracols dont les annales disparaissent complètement, pour nous, à partir de cette époque. Tout porte à croire que la baronnie de Paracols fit réversion au domaine royal après la mort de ce second G. Bernard. Du moins, un acte du 9 des cal. d'avril 1293 montre-t-il les dimes de la paroisse de Molitg tenues en fief pour le roi, sans autre feudataire intermédiaire que Guillaume de So de Sainte-Colombe ; et, en 1305, Jacques, roi de Majorque, déclare que le lieu de Coma confrontait, à l'ouest, avec le château royal de Paracols. (*Liber feudor.*, A, fol. 90) ».

ALART, *op. cit.*

PARATGE (Sigismond), prêtre séculier, recueillit, en 1540, la succession du cardinal Cesarini, à la tête de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou. Il fut abbé et perpétuel commendataire de ce monastère, jusqu'en 1554. A cette date, le cardinal Jacques de Serra le remplaça.

Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin du Canigou*.

PARCERO (Grégoire) naquit à Thuy, dans la Galicie, en 1564. Il entra dans l'Ordre de Saint-Benoît, prit le grade de docteur en théologie et fut nommé abbé de Saint-Martin de Madrid. Ce prélat était général de la congrégation bénédictine de Valladolid, lorsqu'il fut nommé à l'évêché d'Elne, le 12 août 1630. Il en prit possession et prêta son serment, par procureur, le 11 mars 1631, à l'église Saint-Jean. Le lendemain il entra à Perpignan et fut reçu avec le cérémonial accoutumé, encore que la cérémonie eût été contrariée par la pluie. La peste exerçait alors ses ravages dans la ville de Perpignan. « Après avoir inutilement épuisé tous les moyens humains, pour combattre les progrès effrayants du mal, a écrit Mgr Jules de Carsalade du Pont, dans une lettre circulaire en date du 2 avril 1901, les consuls (de Perpignan) eurent recours à l'intercession de François de Paule. Agissant en qualité de mandataires du peuple, ils demandèrent que les reliques du saint fussent portées processionnellement à travers la ville ; ils s'engagèrent par vœux, en leur nom et au nom de leurs successeurs à perpétuité, à renouveler chaque année cette procession, le jour où l'Eglise célèbre sa fête, et à la faire précéder d'une messe solennelle, chantée à l'autel du saint, en présence du corps municipal et de la population. Le jour même auquel eut lieu cette pieuse manifestation, la peste cessa miraculeusement. Pour perpétuer la mémoire d'un si grand bienfait, Monseigneur Grégoire Parcero, évêque d'Elne, par une ordonnance du 16 mars 1633, éleva au rang des fêtes de

précepte la fête de saint François de Paule. Fidèles à leurs engagements, les consuls de Perpignan renouvelèrent chaque année le vœu de 1633 par l'assistance officielle à la procession et à la messe solennelle et par l'offrande d'un cierge qui devait brûler, au nom de la ville, sur l'autel du saint. Cet acte de religieuse vassalité se perpétua jusqu'aux jours douloureux de la tourmente révolutionnaire de 1793 qui emportèrent, avec l'ancien état politique, la plupart des pieuses coutumes de notre pays. Lorsque le calme fût revenu et que le rétablissement de la religion eût rouvert les églises et ramené les prêtres de l'exil, les consuls de Perpignan s'empressèrent de renouer la tradition interrompue et notre cathédrale revit, au jour de la fête de saint François, les mandataires du peuple venir s'agenouiller, comme autrefois, au pied de l'autel du saint et renouveler le vœu fait en 1633, avec l'offrande traditionnelle du cierge. La révolution de 1830 et l'agitation religieuse qui la suivit mirent fin à ce pieux usage, et depuis ces tristes jours, il (ne fut plus) repris. » Le 2 avril 1901, Mgr Jules de Carsalade du Pont adressa au clergé et aux fidèles du diocèse d'Elne une lettre circulaire pour reprendre la tradition dans toute son intégrité. Depuis ce jour, la cérémonie du *Vœu de la ville* a été célébrée chaque année dans la cathédrale de Perpignan.

Le 19 décembre 1633, Urbain VIII transféra Grégoire Parcero sur le siège épiscopal de Gérone, dont il prit possession le 24 février de l'année suivante. En 1635, on avait projeté d'ériger en évêché la ville de Manresa. Grégoire Parcero y fit une forte opposition parce qu'on se disposait à détacher de son diocèse la partie montagneuse de la contrée d'Olot dans le but de l'annexer à l'évêché de Vich. L'évêque de Gérone se rendit à Rome, en 1636, auprès du général des Bénédictins. Durant son séjour à la Ville Eternelle, il fut environné d'honneurs par ses confrères en religion. Pendant la rébellion de la Catalogne en 1641, Grégoire Parcero écrivit une lettre éloquentة au gouvernement de cette province pour l'exhorter à rentrer sous l'obéissance du roi. Il quitta ensuite son diocèse et se retira en Castille. C'est durant son absence que Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, conféra à Gérone les ordres sacrés à Michel Pontich qui devait occuper cinquante ans plus tard le siège épiscopal de cette cité. En 1653, Grégoire Parcero envoya au Souverain Pontife sa démission de l'évêché de Gérone. Innocent X lui donna pour successeur Bernard de Cardone, qui ne prit possession de son évêché que le 26 décembre 1656. Grégoire Parcero fut alors transféré au siège de Tortose, où il mourut en 1664, à l'âge de cent ans. On rapporte de ce pontife qu'il ne prenait connaissance des lettres de recommandation en faveur des ecclésiastiques,

que lorsque les titulaires étaient pourvus de leur charge.

Archives des Pyr.-Or., G. 25, 241, 404. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. V et XIV. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — *Semaine religieuse* de 1901.

PARER (Pierre) refit le clocher du Boulou, en 1606, pour la somme de trois cents livres.

Archives des Pyr.-Or., G. 735.

PARÈS (Théodore), né à Rivesaltes, le 19 avril 1796, fut d'abord avocat dans sa ville natale. Il se montra en 1815 partisan fanatique des Bourbons et tira publiquement des coups de fusil contre un buste de l'empereur Napoléon I^{er}. Avocat-général à la Cour de Montpellier après 1830, Théodore Parès fut élu député de Prades par le troisième collège électoral des Pyrénées-Orientales, le 6 novembre 1837. Il obtint 104 voix ; Joseph de Lacroix, député sortant, en réunit 71. Promu bientôt après Procureur-général près la Cour royale de Colmar, Théodore Parès fut soumis de ce fait à la réélection. Le 1^{er} décembre 1838, les électeurs censitaires de l'arrondissement de Prades lui renouvelèrent son mandat par 115 voix contre 81 accordées à Joseph de Lacroix. Le 2 mai 1839, Théodore Parès fut réélu contre le même concurrent dans le même collège par 105 voix. Nommé député encore, le 16 juillet 1842, par 108 voix contre 85 suffrages recueillis par François Moynier, ancien capitaine d'artillerie, conseiller à la Cour royale de Montpellier, Théodore Parès battit aussi François Arago, aux élections du 1^{er} août 1846. Il obtint 108 voix et le savant astronome eut 78 suffrages. Théodore Parès siégea parmi les ministériels, et fut l'un des 221 députés qui soutinrent le ministère Molé. La Révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. — HORACE CHAUVET, *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales*.

PARÈS (Augustin-François-Joseph) naquit à Saint-Laurent-de-la-Salanque, le 2 avril 1827. Ordonné prêtre le 21 décembre 1853, il fut, le 1^{er} janvier suivant, nommé vicaire à Céret. Il se trouvait dans cette ville depuis quelques mois à peine, lorsque sévit d'une façon particulièrement meurtrière le fléau du choléra. Augustin Parès déploya dans ces périlleuses circonstances un zèle et un dévouement à toute épreuve. Nommé, le 1^{er} août 1859, desservant de Bages, la maladie le força, après quelques mois de séjour dans cette paroisse, à se retirer au sein de sa famille. Après un repos de cinq années, il accepta, en 1865, la succursale de Saint-Hippolyte qu'il desservit jusqu'au 1^{er} octobre 1867, date à laquelle il fut appelé à la cure de Port-Vendres. Le 1^{er} février 1870, Augustin Parès

fut placé à la tête de l'antique église-cathédrale d'Elne. Les qualités qui le distinguèrent comme curé déterminèrent le choix que fit de lui l'évêque Etienne Ramadié en lui confiant la direction du Grand-Séminaire de Perpignan, à la date du 16 avril 1872. En le plaçant à ce poste, ce prélat nomma Augustin Parès chanoine titulaire et vicaire-général honoraire du diocèse. Tous ces titres le désignèrent aux suffrages du chapitre cathédral comme vicaire capitulaire, lors de la nomination d'Etienne Ramadié à l'archevêché d'Albi, le 26 juin 1876. Ayant quitté le Grand-Séminaire, le 15 octobre 1876, Augustin Parès s'adonna tout entier aux fonctions de sa charge canoniale et aux recherches sur l'histoire religieuse du diocèse d'Elne. Les cartons de ses archives personnelles renferment trois œuvres inédites, dont la publication serait d'une grande utilité pour les historiens rous-sillonnais. Elles ont pour titre : *Chronique du chapitre cathédral de l'église d'Elne aujourd'hui de Perpignan*, 5 tomes ; *Liber ordinationum venerabilis capituli in ecclesiâ Elnensi ab antiquissimis temporibus observatorum, anno 1380 confectus* (transcriptions et nombreuses notes), 1 tome ; *dissertations diverses sur les prétendus évêchés de Ruscino, Collioure, etc.*, 1 tome. Le chanoine Augustin Parès est décédé à Perpignan, le 10 mars 1890.

Semaine religieuse de Perpignan, année 1890. — Communication obligeante de M. l'abbé Marcellin Fourcade, curé de Cabestany.

PASCAL (Jacques) était fils de Guillaume, qui habitait Vernet-les-Bains vers 1300. L'abbé de Canigou, Guillaume de Cervoles, avait cédé à ce dernier, le 23 décembre 1300, un emplacement situé dans la primitive installation thermale de cette station balnéaire. En vertu d'une reconnaissance féodale du 18 mars 1350, Jacques Pascal, propriétaire des bains, s'était déclaré homme propre de l'abbé Raymond Patau, après acquisition et adjonction aux siennes des maisons de Pierre Sabater. Trois ans après, le domaine s'accrut des édifices appartenant à Guillaume Noëls, prêtre. En 1367, on trouve Jacques Pascal faisant acte de vasselage au monastère de Saint-Martin ; mais, en 1376, le roi d'Aragon confisqua les bains et exerça sur lui une vengeance politique. Vers le milieu de l'année 1374, une petite armée, forte d'au moins six mille hommes, se trouva réunie dans la ville de Narbonne, attendant les ordres de l'Infant. Il se mit à leur tête au commencement d'août et se dirigea sur les Pyrénées. C'est en Roussillon qu'il pénétra d'abord pour tâcher de passer de là en Catalogne où il espérait surprendre son ennemi. Il marcha directement sur le col de Panissars. Mais là il trouva le passage soigneusement gardé. Force lui fut d'obliquer sur la droite et de se frayer une

issue à travers les montagnes du Conflent. Dans cette contrée, il trouva, comme autrefois Jacques II, de nombreux partisans. Le propriétaire des bains de Vernet, Jacques Pascal fut du nombre. Il occupa aussi le Mont-Canigou, dont les moines obtinrent leur grâce, en disant que leur couvent avait été envahi de vive force. L'Infant en amena cependant un certain nombre à sa suite comme otages, vola les trésors religieux du couvent, puis se dirigea vers la forteresse de Vernet, s'en empara et la ruina. La population de Vernet qui était composée de soixante-dix maisons diminua d'un tiers : le *Princeps namque* rédigé en 1385 mentionne le village et n'y compte que vingt feux. En 1377, Pierre IV usa de représailles et confisqua les bains ainsi que leurs dépendances à Jacques Pascal, qu'il condamna au dernier supplice comme rebelle à sa dynastie et adhérent au roi de Majorque. Le 7 mai de cette même année, le procureur royal, Bérenger de Magarola, considérant que les thermes seraient plus productifs, s'ils étaient inféodés, que s'ils continuaient à demeurer entre les mains du monarque, les inféoda à Raymond Costa, alias Samaler, de Villefranche, ainsi qu'à ses descendants, moyennant une redevance annuelle de six livres dix sols monnaie barcelonaise de tern et un prix d'entrée de vingt sols barcelonais. La confiscation et l'inféodation n'atteignaient que les droits emphytéotiques de Pascal, car la propriété effective des bains continua à demeurer dans le domaine seigneurial du monastère du Canigou.

Archives des Pyr.-Or., B. 132, 143. — LECOY DE LA MARCHÉ, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*. — Abbé J. CAPELLE, *Vernet-les-bains, la commune, la châtellenie, les thermes*.

PASCHAL (Antoine) fut châtelain de Puig-Balados, sur le déclin du règne de Pierre le Cérémonieux.

Archives des Pyr.-Or., B. 145, 151.

PASCHAL (François) nommé châtelain de « la Tour del Far de Tautahull » par Pierre IV, roi d'Aragon, occupa cette position militaire sous les successeurs de ce monarque, Jean I^{er}, Martin I^{er} et Ferdinand I^{er}. Une ordonnance de Bernard Albert, procureur royal, lui avait d'abord donné pour successeur Pierre Jorda, d'Estagel. A sa mort, il fut remplacé par Martin Campla.

Archives des Pyr.-Or., B. 145, 159, 163, 181, 182, 203, 228, 234, 238, 240, 253.

PASCHAL (Antoine), peintre de Gérone, peignit, en 1534, le retable de Saint-Pierre et Saint-Félix, dans l'église de Laroque-des-Albères.

Archives des Pyr.-Or., G. 799.

PASQUAL (François), fils de Lazare Pasqual, notaire perpignanais et petit-fils d'un notaire de Gérone, était destiné, sinon par goût, du moins par tradition, à continuer une carrière de famille. Calme et réfléchi, il songea, pour occuper ses loisirs, à relater, sous forme de Mémoires, les faits qui se déroulaient autour de lui. Les *Mémoires* commencent en 1595, époque de son mariage, pour finir, comme il le note dans une petite rubrique, jusqu'au moment où il passera d'une vie dans l'autre. L'idée de léguer à ses descendants l'histoire de son temps ne germa dans son esprit qu'à l'époque où la France, songeant à s'emparer du Roussillon, fit continuellement des incursions destinées à procurer l'occupation définitive. « De 1595 à 1632 environ, dit M. Masnou, Pasqual ne parle que des événements heureux ou malheureux de sa famille, de ses affaires personnelles ; par ci par là, une relation succincte des faits importants pour l'histoire de Perpignan, mais pas de récits détaillés qui puissent intéresser le Roussillon. De plus, ce sont des notes éparses jetées sur des feuillets détachés et qui, plus tard, réunies, furent transcrites sans ordre sur le registre qui est parvenu jusqu'à nous. C'est pourquoi les dates sont souvent interverties. Mais à partir de 1632, Pasqual s'est rendu compte de l'intérêt que pourraient présenter pour son pays ces simples notes ; aussi, dès ce jour, apporte-t-il le plus grand soin à consigner jour par jour, et pourrait-on dire, heure par heure, les événements dont il a été le témoin ou dont il a eu connaissance. On suit pas à pas l'entrée des Français en Roussillon, leurs succès et leurs revers, et finalement l'envahissement de Perpignan. D'un autre côté, on assiste à la ruine de la capitale du Roussillon par la soldatesque espagnole qui, mal ou pas contenue par ses chefs, la transforme en écurie et la traite en ville conquise. Les horreurs de la guerre lui ont laissé une telle impression qu'il ne peut s'empêcher de s'écrier : « Mes enfants et descendants, je vous en prie avec instances, si jamais vous entendez parler de guerre, éloignez-vous à ce seul mot, car les soldats nous traitent plus mal que des esclaves. » On sent poindre à travers les lignes les angoisses de cet homme sage et craintif qui entrevoit, à brève échéance, la fin d'une domination qu'il verra disparaître presque à regret. Ces *Mémoires* sont ceux d'un bourgeois calme et laborieux pour qui la vie aurait dû s'écouler facile et monotone, et non lui procurer des émotions pour lesquelles son tempérament et son éducation ne l'avaient point préparé. » En 1905, M. Masnou publia le texte catalan de ces *Mémoires* dans le tome IV de la *Revue d'Histoire et d'Archéologie du Roussillon*, d'après le manuscrit original déposé à la bibliothèque de Perpignan.

Paul MASNOU, *Mémoires de Pierre Pasqual (1595-1644)*.

PATAU (Castillion), damoiseau de Villefranche, soutint ainsi que son frère Bernard le parti de Jacques II de Majorque contre Pierre IV, roi d'Aragon. Ils furent enfermés en 1346 dans les prisons royales de Villefranche. La famille Patau habita ensuite Vernet-les-Bains et se livra à l'industrie métallurgique, extrayant le minerai de fer des gisements du territoire de cette localité. Déjà, en 1335, un premier privilège royal avait été concédé à Castillion Patau, l'ancien prisonnier politique de Pierre IV, l'autorisant à exporter en France ou ailleurs deux charges de minerai de fer du Conflent par jour, sa vie durant, sans paiement de péage, passage, leude ou autres droits. Cette faveur lui avait été octroyée en récompense des services qu'il avait rendus à la cause du roi de Majorque pendant la guerre de Sardaigne, où il avait constamment servi avec deux chevaux armés, et pour la blessure que lui avait occasionnée la « machine » de la ville d'Algher, lorsqu'il défendait et gardait la bastide d'où le roi se proposait d'attaquer la ville. Un privilège subséquent l'autorisait à exporter, en tout autre jour de la semaine, les charges de minerai non extraites à cause des jours de fête. Castillion Patau avait épousé Catherine Bertran. De ce mariage naquirent deux fils, Bernard et François. L'aîné, qui devint leur héritier universel, était bachelier en décrets. Comme tel, il vendit une maison et son jardin sis à Vernet, au lieu dit *la Orta*, le 28 avril 1362, et signa une transaction avec l'abbé du Canigou, le 24 septembre 1382, pour céder au monastère un certain nombre de censaux. Le 10 septembre 1423, il fit encore donation à Jean, abbé de Saint-Martin, d'une propriété qu'il avait achetée à Guillaume Boer, *alias* Batlle, de Codalet. François de Verniola, seigneur de Calce, avait vendu, le 22 septembre 1419, à Bérenger Batlle, de Rivesaltes, les treize sols dix deniers qu'il percevait chaque année sur les biens de Bernard Patau. Quant à François, il fit son testament le 19 avril 1425, fixa sa sépulture dans l'église Sainte-Eulalie de Millas et nomma parmi ses manumisseurs son frère Bernard du lieu de Vernet, auquel il légua une baliste. Un acte de procuration dressé cette année-là par François Mauran désigne entre autres témoins le damoiseau Bernard Patau qui faisait sa résidence dans le château-fort de Vernet. Raymond Patau occupait la seigneurie de Fornols, en 1463.

Archives des Pyr.-Or., B. 110, 408, H. 173, 174. — Abbé J. CAPEILLE, *Vernet-les-bains, la commune, la châtellenie, les thermes*.

PATAU (Raymond), frère du précédent, fut nommé abbé de Saint-Martin du Canigou, le 6 août 1348, en remplacement de Pierre de Vernet. Comme tel, il déclara posséder, en 1350, les seigneuries de

Castell, Vernet, Marquixanes, Llunat, Avellanet, Juncet (dels Masos), Orella, Celra, Guixa, Marli et Berdoll. Le 19 mars 1351, Pierre IV accorda à Raymond Patau, le privilège de rebâtir la forteresse de Marquixanes que ses troupes avaient demantelée en 1347. Ce prélat mourut le 15 avril 1360. Son successeur, Pierre, ne fit que passer sur le siège abbatial de Saint-Martin-du-Canigou, car il descendit dans la tombe l'année même de sa promotion.

Inventaire de dom d'Agullana, n° 121. — ZURITA, *Anales de la corona de Aragon*, t. II. — ALART, *Géographie historique du Conflent*.

PAU (Guillaume de), chevalier, acquit par voie d'achat, en 1270, d'Hugues IV, comte d'Ampurias, les fiefs des Abelles et de Cervera. Il s'attacha de bonne heure à la dynastie des rois de Majorque, car dès 1276, on le trouve remplissant l'office de viguier de Roussillon qu'il détenait aussi en 1279. Peu de temps après il représentait Jacques I^{er} dans la ville de Montpellier. Dans le cours du mois de novembre 1281, Pontchevron, sénéchal de Beaucaire, envoya à Guillaume de Pau cinq commissaires pour lui donner communication d'un mandement royal, lui signifiant que les actes rédigés dans la seigneurie de Montpellier devaient contenir la formule « *sous le règne de Philippe, roi de France.* » Guillaume de Pau et les autres officiers du roi de Majorque répondirent à Pontchevron par une fin de non recevoir. Le sénéchal exaspéré brusqua la situation. Après des sommations qu'il adressa à Philippe-le-Hardi, durant le mois de janvier 1282, il rassembla des troupes pour marcher contre les récalcitrants. En face du danger, Guillaume de Pau envoya des ordres à Arnaud Batlle, juge, pour se soumettre et éviter l'invasion des troupes françaises. « Ce dévouement à la cause des rois de Majorque alla plus loin encore, dit Alart ; il prit même un caractère d'hostilité contre l'Aragon, puisqu'en 1285, lors de l'invasion du roi de France, ce fut, au dire du chroniqueur Bernard des Clot (*Cronica del rey en Pere*, cap. cixvj), l'abbé de Saint-Pierre de Rodes qui vint au camp des Français *ab un cavaller qui ha nom En Guillem de Pau*, pour rendre compte à Philippe III des dispositions prises par le roi Pierre d'Aragon, et ce fut sur ces indications que les Français prirent le chemin du col de la Massane pour entrer en Catalogne. »

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série. — LANGLOIS, *Le règne de Philippe III le Hardy*, Paris, Hachette, 1887. — LECOY DE LA MARCHE, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*.

PAU (Guillaume de), chevalier, seigneur des Abelles, était, en 1329, lieutenant général du roi Jacques de Majorque dans les *parts cismarines*, c'est-à-dire en Roussillon, Cerdagne et Montpellier. Il eut

un fils, nommé Bernard, qui lui avait succédé, comme seigneur de la baronnie de Pau, dès l'an 1338.

ALART, *op. cit.*

PAU (Bérenger de), petit-fils du précédent et fils de Bernard de Pau, seigneur des Abelles en 1372. A cette date des démêlés étant survenus entre le roi d'Aragon Pierre le Cérémonieux et Jean, comte d'Empuries, tous les biens de celui-ci furent mis sous sequestre. La seigneurie de Banyuls fut confisquée et le fief des Abelles ayant été envisagé comme une dépendance de cette vallée, subit le même sort. Bérenger de Pau et le comte d'Empuries élevèrent des protestations contre cette erreur, le 11 avril 1372. Le Domaine reconnut le bien fondé de leurs réclamations et le Procureur royal restitua, le 7 décembre suivant, le château des Abelles qu'il reconnut libre de tout lien de féodalité envers le seigneur de Banyuls. Bérenger de Pau eut pour successeur, dès 1395, Jean de Pau.

Archives des Pyr.-Or., B. 125. — ALART, *op. cit.*

PAU (Jean de), seigneur des Abelles, soutint, en 1395, une guerre privée avec François de Pau, seigneur de Cervera. Des intermédiaires s'interposèrent entre les deux adversaires et obtinrent qu'il y aurait suspension d'armes ou de méfaits durant l'espace de six mois et dix jours, à dater du jour de la prestation du serment. Jean et François de Pau, accompagnés de tous ceux de leurs *valedors* qu'ils voulaient comprendre dans l'armistice, se présentèrent le 21 janvier 1396, à Perpignan, devant Guillaume Comes, lieutenant du viguier Dalmace de Darnius, et jurèrent la trêve sur le livre des saints Evangiles. Jean et François de Pau firent ensuite la remise au viguier d'un cartel portant les noms de tous ceux qu'ils désiraient comprendre dans la trêve. Ce document contient d'une part le nom de trente *valedors* du seigneur des Abelles et de l'autre la liste de trente-trois servants du seigneur de Cervera. Le viguier reçut les serments, du 21 janvier 1396 au 10 février suivant. La trêve fut violée avant son expiration, de la part de François de Pau qui fut mis *hors la paix et trêve* ainsi que ses *valedors*, par le viguier de Roussillon et Vallespir. Le bailli, les consuls, les prud'hommes et des particuliers de Collioure avaient favorisé cette violation ; en conséquence, ils furent poursuivis par le viguier, Ferrer de Canet, comme fauteurs de gens mis hors de la loi. La commune de Collioure protesta contre ces poursuites, en vertu des constitutions de paix, et, sur les instances des consuls, le roi d'Aragon, Martin I^{er}, manda au viguier de lui renvoyer toutes les pièces de ce procès, le 1^{er} juin 1397. Jean de Pau fut un familier de Benoît XIII à la cour papale d'Avignon. Le 26 mai 1408, Pierre de Luna

l'envoya auprès de Paul Guinigni, seigneur de Lucques, afin de se plaindre des mauvais traitements infligés par ses officiers aux ambassadeurs du pape. Comme seigneur justicier, Jean de Pau avait des prisons dans son château ; le 12 mars 1412, un certain Pierre Riera fut retiré des geôles du manoir des Abelles, moyennant serment et caution. La famille de Pau ne résidait guère dans cette seigneurie des Abelles qui était administrée en 1422, par Bernard Coll, *familier* de Jean de Pau. Ce chevalier avait épousé Béatrix. De leur union naquirent trois fils : Jean, son successeur, Hugues et Bernard dont les notices suivent.

NOËL VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*. — ALART, *op. cit.*

PAU (Jean de), fils aîné du précédent, fut seigneur de Pau et des Abelles. En 1425, lorsque le roi d'Aragon, Alphonse le Magnanime, entreprit son expédition au royaume de Naples, Jean de Pau reçut les engagements que les chevaliers catalans contractèrent pour accompagner leur souverain en Italie. Jean de Pau fut viguier de Roussillon et Vallespir et huissier d'armes du roi. Par une ordonnance royale, Alphonse V lui vendit la Font-Dame de Salses. Plus tard, Jean de Pau fit donation à son frère Hugues, commandeur de Bajoles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de tous ses droits sur la fontaine de Salses, le château des Abelles, le lieu de Cinclaus, un moulin dans les fossés de Perpignan et la moitié des dîmes de la vallée de Banyuls. Le 3 novembre 1435, la reine Marie, lieutenant-générale du royaume convoqua le chevalier Jean de Pau aux cortès générales qu'elle assembla à Monçon, à l'effet de délibérer sur la ligne de conduite à suivre envers les Gênois qui venaient de faire prisonnier son mari, le roi Alphonse V. « Un bien mauvais cas, dit Alart, attira la vindicte publique sur cette famille, et notamment sur Jean et sur son frère Hugues qui furent poursuivis et condamnés en 1440 comme auteurs ou complices du meurtre du prêtre Jean Borrell, attaché à la cour de la reine d'Aragon. La seigneurie des Abelles et tous les biens du baron de Pau, ainsi que la commanderie de Bajoles, furent confisqués. Les deux frères furent reconnus jusqu'à un certain point coupables de ce détestable assassinat et une partie de leurs biens fut vendue pour payer les frais de la procédure et l'énorme indemnité due à la partie civile. Mais plus tard, grâce à l'intervention de divers personnages importants, et surtout de Bernard de Pau, évêque de Gérone, la reine Marie restitua la commanderie de Bajoles, par lettres-patentes datées d'Alcaniz, le 12 août 1441. Par d'autres lettres du 14 mars suivant, elle restitua aux deux frères leurs autres biens, et leur fit remise des fortes amendes

auxquelles ils avaient été condamnés. » Jean de Pau hérita des biens de François de Pau, seigneur de Cervera et ancien commandant des troupes pontificales d'Avignon. Jean de Pau et ses frères Hugues et Bernard furent présents à Perpignan, le 31 octobre 1448, au contrat de mariage d'Isabelle, fille de Jean de Pau, avec Bernard Borró, bourgeois de Perpignan. Jean de Pau laissa un fils qui reçut au baptême le même nom que lui et dont la notice suivra.

Archives des Pyr.-Or., B. 209, 240, 254, 257, 262, 266, 268, 273. — ALART, *op. cit.*

PAU (Hugues de), frère du précédent, entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il obtint la commanderie de Bajoles et fut, à ce titre, seigneur de Bompas et de Saint-Nazaire. Hugues de Pau acquit, par voie d'achat, la nef *Sancta Catharina* qui mouillait dans le port de Collioure. Un jour, l'équipage du commandeur de Bajoles enleva des parcelles de reliques du chef et du corps de Saint-Louis. Des poursuites furent exercées contre Hugues de Pau, mais Alphonse V donna ordre de ne pas les continuer, parce que le commandeur de Bajoles avait désavoué et fait arrêter les auteurs du pieux larcin.

Archives des Pyr.-Or., B. 226, 240, 241, 257, 262.

PAU (Bernard de), frère des deux précédents, fut nommé à l'évêché de Gérone le 18 juin 1436. Le nouvel élu était docteur en droit, chanoine de la cathédrale de Gérone depuis 1417, et grand archidiacre d'Elne depuis 1424. Il avait encore rempli les fonctions de vicaire-général d'André Bertran, son prédécesseur médiat ; il recueillit sur le siège de Gérone la succession du cardinal Jean de Casanova, ancien évêque d'Elne, décédé le 18 mars 1436. Bernard de Pau, d'accord avec les membres du chapitre de sa cathédrale, décida de n'admettre dans le corps canonical que des ecclésiastiques issus de familles nobles. Le concile de Bâle confirma cette ordonnance le 24 mai 1437. Bien qu'il adhérât à l'obédience des Pères de cette assemblée, Bernard de Pau ne prit cependant aucune part à ses sessions. Les registres des *ordinations* du diocèse de Gérone mentionnent la présence de l'évêque au milieu de son troupeau jusqu'en 1444. Cette année-là, Eugène IV appela Bernard de Pau à Rome. Le 6 mai 1444, les jurés de la ville épiscopale écrivirent une lettre au Souverain Pontife pour le supplier de laisser le pasteur à la tête de ses ouailles. Ils avaient soin de faire ressortir, dans le texte de leur requête, les vertus éminentes du prélat qui les gouvernait. Bernard de Pau partit néanmoins pour la Ville Eternelle le 8 mai 1444. Le séjour qu'il y fit fut de deux ans et demi. Il n'était de retour à Gérone que le 3 novembre 1446. Bernard de Pau fut sujet à des attaques de goutte ; il s'adjoi-

gnit un auxiliaire, Michel, évêque de Nicée. Il consacra les dernières années de son existence aux œuvres de charité. Il construisit à ses frais la chapelle de Saint-Paul qui se trouve dans la cathédrale de Gérone. C'est là qu'il voulut être inhumé. Il fit donation au maître-autel d'ornements, garnitures, nappes, chapes, chasubles et étoffes brodées d'or, marquées du chiffre de ses armes : *un paon*. Les fonts baptismaux de la cathédrale de Gérone sont dus aussi à la générosité de ce prélat. Bernard de Pau mourut dans son palais épiscopal, le 26 mars 1457, à l'âge de soixante-treize ans. Son corps, d'après ses dernières volontés, fut déposé dans un magnifique mausolée orné de sujets variés et artistiques. Sur un livre entr'ouvert que deux génies supportent de leurs mains, on lit une épitaphe qui célèbre les louanges et les bienfaits de l'évêque. Elle est conçue en ces termes :

Hoc in sepulcro conclusus marmore jacet
 Doctor de Pavo Bernardus genere clarus
 Sedi bis denis et binis præfuit annis
 Ut pastor pius, clemens et valde benignus
 Hic quanta fecit fabuntur opera semper
 In sancti Pauli capellam struxit honorem
 Quam comendandam remittimus aspicienti
 Hanc pulcrum binis beneficiis prædotavit
 Duplam in festo ac vespertis accomodavit
 Ad mortis diem anniversarium egit
 Quo vix est ullum hac in ecclesia visum
 Altare maius quo pallio magnificavit
 Capa casullis et vannis auro de textis
 Attendant cuncta dum dantur maxima festa
 Qui si vixisset, maiora quoque dedisset.
 Obivit mortem in die vicesimo sexto
 De mense marci anno L septimo
 Post quadringenum millenium Domini annum
 Orent ad Christum pro ipso prospicientes.

Archives des Pyr.-Or., G. 122. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XIV. — Abbé J. CAPEILLE, *Figures d'évêques roussillonnais*.

PAU (Jean de), neveu du précédent, fils de Jean de Pau, seigneur des Abelles et de Cervera, mourut après 1457. En 1467, sa veuve Francine réclama, au nom de ses enfants mineurs, la Fontaine de Salces dont le fisc s'était emparé après l'occupation du Roussillon par Louis XI. Entre autres enfants, Jean de Pau et Francine laissèrent deux fils, Jean et François, dont les notices suivent.

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

PAU (Jean de), fils aîné du précédent, eut, en 1476, ses biens mis sous sequestre, comme rebelle roussillonnais, hostile à la domination du roi de France en Roussillon. Après la rétrocession de la couronne d'Aragon, Ferdinand le Catholique concéda à Jean de Pau des revenus sur Prats-de-Mollo, Montbolo, Cortsavi, La Bastide et Conat. Ce chevalier jouit aussi, à Belpuig, du droit de passage sur les

troupeaux qui se rendaient aux pasquiers de Cortsavi. Le tarif du péage s'élevait à trois sols par centaine de têtes de bétail. Jean de Pau épousa Eléonore, fille de Romeu de Rocafort, damoiseau de Vinça, et mourut sans enfants, vers l'an 1511. Il eut pour successeur son frère François.

Archives des Pyr.-Or., B. 302, 342, 415, 417, 418. — ALART, *op. cit.*

PAU (François de), frère et successeur du précédent, épousa Béatrix, fille de Jean de Castro de Pinos. Elle était déjà veuve en 1514 et mourut à son tour vers 1517, laissant une fille nommée aussi Béatrix, dernière héritière du nom et de la baronnie de Pau, qu'elle transporta, vers 1525, à la famille de Rocaberti, par son mariage avec François, seigneur de Bellera, frère d'Onuphre, vicomte de Rocaberti. Ce furent les descendants de François de Rocaberti, parmi lesquels on distingue François, décédé vers 1637, Jacques qui mourut vers 1649 et Antoine qui vécut jusqu'à la fin du XVII^e siècle, qui occupèrent la baronnie de Pau avec les seigneuries de Cervera et des Abelles. « Des lettres royales du 4 octobre 1633, dit Alart, attribuèrent tous les biens de dona Anna de Rocaberti et de ses enfants à Jacques de Souillac, sieur de Châtillon, maréchal de camp des armées de Sa Majesté et lieutenant du roi en Roussillon et Cerdagne, qui, à ce titre, prit possession de Spolla, de Pau, des Abelles et autres lieux de la famille Rocaberti, le 20 juillet 1633. Plus tard, ces mêmes biens furent confisqués en faveur de Benoît de Bassèdes y de Calvo, qui affirma les herbages des montagnes de Cervera et des Abelles à Cosme Xatart y de Costa, bailli de Prats-de-Mollo, par acte du 17 juin 1696. Ils furent de nouveau restitués à la paix ; mais il est fort probable que la famille de Rocaberti, dégoûtée de cette possession insignifiante et devenue d'ailleurs si incertaine par les alternatives de paix et de guerre, prit le parti de l'aliéner définitivement ; et c'est ainsi que l'on voit Cosme Xatart, le fermier de de 1696, prendre, en 1702, le titre de seigneur des Abelles, où il faisait acte de seigneurie par criées et création de bailli et de juge. En 1718, il conservait encore cette possession qui se trouvait, en 1789, au pouvoir de Dominique Izern, de Rigarda. »

ALART, *op. cit.*

PAU (Guillaume de), damoiseau et seigneur de Cervera dès 1361, était domicilié à Banyuls. Il appartenait à une branche cadette de la famille seigneuriale des Abelles. Par acte du 18 avril 1383, il vendit à vie, moyennant une rente annuelle de quarante sols et quatre deniers barcelonais, le droit de pêche sur le rivage de sa seigneurie, à un nommé Pierre Huguet, de Collioure. Guillaume de Pau épousa

Françoise, fille de Bérenger Amoros, damoiseau d'Argelès. A son décès, il avait institué héritier universel son fils aîné François de Pau, auquel il substitua ses autres enfants Guillaume, Bernard et Bérenger.

ALART, *op. cit.*

PAU (François de), fils du précédent, seigneur de Cervera, fut en guerre, en 1395, avec le seigneur des Abelles, Jean de Pau. Au mois de décembre 1398, il s'enrôla dans la flotille qu'avait équipée Pierre de Çagarriga, dans le but de porter secours à Pierre de Luna bloqué dans Avignon par les armées du roi de France. François de Pau joua un rôle au palais des papes d'Avignon, sous le pontificat de Benoît XIII. Dans la nuit du 12 mars 1403, il assista Pierre de Luna, lors de son évasion du palais des papes. Il l'accompagna sous sa garde jusqu'à Château-Renard. Le 16 août 1404, François de Pau commanda l'escorte de soixante cavaliers et de vingt hommes de pied qui protégeait l'ambassade envoyée à Rome, par Benoît XIII, auprès de son rival, Boniface IX. Le 1^{er} octobre, il fut enfermé dans le château Saint-Ange par le directeur de cette forteresse, Antonello Tomacelli; il ne dut sa délivrance qu'à une forte rançon payée par Pierre de Luna. Le 1^{er} juin 1407, François de Pau était maître de l'hôtel du Pape. Benoît XIII lui octroya, ce jour-là, une gratification de 1500 florins, en récompense des services qu'il avait rendus à sa personne. Françoise de Pau, mère du chevalier François de Pau, dit Alart, « garda, sa vie durant, l'usufruit des biens de son mari. Il y a lieu de croire que François de Pau mourut sans postérité, ainsi que ses frères ».

ALART, *op. cit.* — FRANZ ERHLE, *Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII.* — NOËL VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident.*

PAU (Jacques), éminent jurisconsulte de Barcelone, naquit à Perpignan, dès les premières années du xv^e siècle. Avant lui, son père et son grand-père avaient joui d'une grande renommée, comme magistrats consommés. Jacques Pau fut d'une intégrité à toute épreuve, et son éloquence était limpide, concise et élégante. Le roi d'Aragon, Jean II, le choisit à cause de ses qualités, pour son assesseur. Ce fut alors que Jacques Pau composa un volumineux ouvrage de jurisprudence rempli de données juridiques de la plus sûre solidité. En écrivant cette œuvre, il se proposa pour but principal de combler les lacunes du droit romain. Un éminent jurisconsulte mallorquin qui vécut quelques années après lui, Barthélemy Vérino, s'est beaucoup inspiré des théories de Jacques Pau. Ce dernier mourut à Barce-

lone le 13 juin 1466. Carbonnell a consacré les vers suivants à sa mémoire :

Hic Jacobus Paulus situs est qui gloria Cæsar
(Ei) magnum juris jubar in orbe fuit :
Hunc paulina domus : hunc regis curia lugent :
Hunc sibi præceptum flet studiosa cohors :
Flete super quem similem nec prisca tulerunt
Sæcula, nec talem fortè futura dabunt.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes.*

PAUC (Pons) occupa l'archidiaconé d'Elne, au début de la seconde moitié du xiii^e siècle. Son nom ne figure pas sur la liste des archidiacones publiée dans l'introduction de l'*Inventaire sommaire des Archives des Pyrénées-Orientales*, série G.

Archives des Pyr.-Or., G. 40.

PAUL DE PERPIGNAN (Le Bienheureux), dont le nom de famille est inconnu, avait obtenu de brillants succès dans ses études et était déjà docteur en théologie, lorsque, jeune encore, il prit l'habit de Frère-Mineur, au couvent de Perpignan, sa ville natale. Il se montra fidèle et scrupuleux observateur de la règle de Saint-François, fervent disciple de l'oraison et dévot serviteur de la Vierge Marie. On le trouvait souvent en prières devant une statue de la Madone connue sous le vocable de *N.-D. de Consolation*, au pied de laquelle il devait souffrir le martyre. Ses études terminées, le bienheureux Paul de Perpignan se consacra spécialement à la direction des âmes dans le tribunal de la Pénitence. Un jour de l'année 1458, une jeune femme engagée dans des liens coupables se présenta au confessionnal du saint religieux. Celui-ci, après lui avoir représenté l'énormité de sa faute et la gravité de son état, employa tout son zèle et sa charité à lui inspirer une horreur salutaire pour le péché en lui retraçant, non seulement la hideur de son âme, mais encore les suites du mauvais exemple et du scandale public, la suppliant avec larmes de rentrer en elle-même et d'obtenir miséricorde du Seigneur par un sincère repentir et une vraie pénitence. La pécheresse, émue et justement épouvantée du triste état de son âme, consentit à son amendement, et protesta de la ferme résolution où elle était de congédier le militaire complice de ses désordres. Ce que voyant, le confesseur s'empressa de rendre grâces à Dieu; mais il ne crut pas devoir lui accorder immédiatement la faveur de l'absolution. C'est pourquoi le sage directeur, voulant mettre sa pénitente à l'épreuve, lui imposa un délai, après lequel ses bonnes dispositions et sa fidélité devaient être couronnées par l'absolution sacramentelle, qu'il serait heureux de donner lui-même. Elle rentra chez elle les yeux baignés de larmes, le cœur brisé par la douleur et le remords, mais profondément consolée. Plusieurs

fois elle se prosterna à genoux, renouvelant à Dieu le bon propos qu'elle a formé, sollicitant son assistance et remettant entre ses mains l'amendement de sa propre âme : car elle ne désirait rien tant que de tenir la promesse faite au P. Paul et de lui obéir en tout, afin de vivre et de mourir dans la grâce de Dieu. Sur ces entrefaites, elle reçut la visite de son complice, qui ne tarda pas à s'apercevoir du changement produit en elle. Surpris, il l'interrogea, la pressa ; mais l'attitude étrange et silencieuse de l'infortunée ne fit qu'augmenter son étonnement. Bientôt aux paroles douces et aux supplications qui ne purent rien obtenir, succédèrent les menaces et la violence. Mais le calme et la fermeté de la jeune femme ne se démentirent jamais. Enfin, après un long combat dans lequel le démon disputait à Dieu une âme sincèrement revenue à lui, la victime, éperdue, s'écria avec force qu'elle ferait le sacrifice de la vie, plutôt que de renouveler ses offenses à Dieu, déjà trop nombreuses, et que, dans tous les cas, elle était résolue à suivre fidèlement les conseils du P. Paul, et à accomplir autant qu'il était en son pouvoir les promesses qu'elle lui avait faites. En entendant ces paroles, le soldat, rendu plus furieux par la passion et enflammé de colère, sortit brusquement comme entraîné par les puissances infernales, et se dirigea vers le couvent de Saint-François, bien déterminé à frapper de mort ce religieux, dont les conseils et l'influence venaient de conquérir à Dieu une âme vouée jusqu'alors au culte de la créature... Il pénétra dans l'église du couvent, et là, il vit le saint religieux agenouillé au pied de l'autel de Notre-Dame et absorbé dans l'oraison. Aussitôt, il tira son épée : se précipitant avec fureur sur le serviteur de Dieu, il lui en donna un coup si violent qu'il lui fendit la tête... Le martyr eut cependant la force d'appeler à son aide la Reine des Anges, qui daigna lui adresser quelques paroles de consolation ; après quoi il rendit l'âme sous les regards de cette tendre Mère. Comme ce fait parut revêtir un caractère extraordinaire, cette image de la Vierge fut désormais l'objet d'une dévotion spéciale sous le nom de *Notre-Dame de Consolation*. Ce crime ne tarda pas à être connu dans la ville de Perpignan. Un grand concours de peuple s'empressa d'aller visiter pieusement le lieu où le confesseur avait été frappé. Ses funérailles furent célébrées avec la plus grande pompe. Le corps du bienheureux Paul fut placé dans un cercueil de bois façonné, qu'on déposa en un lieu facile à reconnaître, dans l'enceinte même de la chapelle de *Notre-Dame de Consolation*. Le peuple, dans un élan spontané de piété enthousiaste, s'empressa de décerner un culte au bienheureux Paul et de le vénérer comme un vrai martyr de la foi chrétienne. Barezzo écrivait dans ses *Chroniques* en 1608 : « On voit

encore sa tête avec le coup... Son corps se conserve à l'abri de la corruption dans un lieu fort honorable, et est tenu par le peuple en grande vénération. » Le sang qui avait jailli de la blessure reçue par le bienheureux Paul se conserva rouge et frais, et sembla se concentrer sur une dalle, qui, perdant sa dureté naturelle, se ramollit et devint semblable à une éponge, comme pour conserver ce précieux trésor et manifester ainsi la gloire du serviteur de Dieu. Quelques efforts que l'on put faire pour effacer les traces de ce sang, tout fut inutile. Pour éviter les manifestations d'une dévotion trop indiscrete, les religieux du couvent se décidèrent à enlever cette dalle de l'église, et à la faire transporter dans le cloître, où il semblait qu'elle dut être confondue avec les autres dalles du pavé, à un endroit où le passage était plus fréquenté. Mais Dieu, qui est jaloux de conserver le souvenir de la sainteté de ses serviteurs, manifesta son action en continuant à faire ressortir la trace fraîche du sang du martyr dont la dalle demeura toujours imprégnée, quoique placée en un lieu où elle était toujours foulée au pied des passants. C'est alors que les religieux, à la vue d'un fait si merveilleux et si persistant, crurent devoir déplacer cette dalle, et l'appliquèrent dans une sorte d'enfoncement du mur, à une certaine élévation du sol, en ayant soin de la protéger par un grillage en fer ; les choses étaient encore ainsi disposées en 1737, ainsi que l'atteste un historien, le P. Coll. Les fidèles venaient souvent faire toucher à cette dalle des chapelets et autres objets de piété. La rage révolutionnaire a profané et détruit le corps ainsi que les reliques du vénérable Paul de Perpignan.

TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon*.

PAULET (Laurent), marchand de Perpignan, consul de cette ville en 1480, acheta, l'année suivante, la seigneurie de Banyuls-del-Aspres et de Saint-Jean-la-Cella, que la Cour avait mise à l'encan. Le 8 octobre 1484, Laurent Paulet épousa Anne Marti et de Vivès. Il avait une sœur qui se maria à François Rexach, chevalier.

Archives des Pyr.-Or., B. 311, 342, 411, 412, 419. — Abbé J. CAPELLE, *La seigneurie de Banyuls-dels-Aspres*.

PAULET (Jean), qualifié marchand de Perpignan en 1509, s'intitulait chevalier, en 1546, date de son mariage avec Marie Monyos, veuve avec deux filles, Angèle et Anne. Jean Paulet était déjà décédé en 1549, et, de son épouse, avait un fils, Bernard. Celui-ci mourut en 1586, sans laisser de descendance mâle. Ses trois filles, Ursule, Jérachine et Barthélemine, furent constituées ses héritières universelles. Le caveau

de cette famille était creusé sous la chapelle de Saint-Gaudérique, dans l'église Saint-Jean de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 544.

PAULET (Louis), bourgeois de Perpignan vers le commencement du xvi^e siècle, eut quatre enfants de son épouse Eléonore : Louis, son successeur ; Elisabeth, femme de Jean Taqui ; Catherine, qui unit ses destinées à Antoine de Gleu, veuf ; et François. Celui-ci se maria en 1532, à Anne, veuve de Michel Llobera et eut pour fils et héritier universel Jacques-Antoine. Ce dernier ne laissa qu'un fils, François, mort sans descendance, et deux filles : Isabelle, épouse de Gaspard de Ferrera, et Lucrèce, décédée célibataire en 1637.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 544.

PAULET (Louis), fils aîné du précédent, bourgeois de Perpignan, contracta alliance, en 1553, avec Anne Mattes qui lui donna cinq enfants : Louis ; Pontien, chanoine d'Elne ; Guiomar, chanoinesse de Saint-Sauveur ; Anastasie, épouse d'André Réart ; et Jérôme, femme de Joseph de Vilanova. Louis, l'aîné, unit ses destinées, en 1583, à celles d'Angèle Pals, fille de Jean-Antoine Pals et de Puig. Il mourut sans enfants, en 1614, et institua héritier universel, son frère, le chanoine Pontien. Louis Paulet ainsi que son cousin Jacques-Antoine furent nantis par Philippe III d'un brevet qui leur conférait les privilèges nobiliaires accordés aux citoyens honorés de Barcelone. Après leur mort, les membres de cette famille étaient inhumés dans la tombe qu'elle possédait dans la chapelle du Saint Nom de Jésus, à l'église Saint-Jean de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, E. (Titres de famille), 544.

PAULET (Pontien), fils cadet du précédent, entra dans les ordres. Il se pourvut du doctorat en droit civil et en droit canon, et ne tarda pas à occuper une stalle au chapitre d'Elne. Au commencement de l'année 1600, ses confrères, les chanoines, le désignèrent comme leur procureur pour s'occuper, en cour de Rome, de l'affaire de la translation du siège épiscopal et du chapitre d'Elne à Perpignan. Pontien Paulet demeura deux années dans la Ville Eternelle, mettant en œuvre l'influence de différents personnages de la Cour romaine et du monde diplomatique. Le 27 août 1601, Clément VIII signa la bulle ordonnant la translation de la résidence de l'évêché et du corps capitulaire d'Elne à Perpignan. Pontien Paulet quitta Rome dans le courant du mois de décembre 1601 et, le 8 février suivant, présenta ses comptes aux membres du chapitre d'Elne. Les frais nécessités pour

l'heureuse issue de cette affaire s'élevèrent à la somme de 4333 ducats, soit environ 40.000 francs de notre monnaie. Le 19 mai 1602, le chanoine Paulet se rendit à Barcelone, pour solliciter de l'évêque Alphonse Colonna, évêque apostolique, la promulgation et l'exécution immédiate de la Bulle de Clément VIII. La cérémonie de la translation eut lieu le 30 juin 1602. Dans la suite, Pontien Paulet fut commissaire du Saint-Office pour le diocèse d'Elne ; il avança en 1617, à Frédéric Cornet, évêque nommé, la somme de 455 livres, et fut en 1624 le procureur de François Senjust, prélat qui occupait à cette même date le siège épiscopal en Roussillon. Pontien Paulet descendit dans la tombe peu de temps après.

Archives des Pyr.-Or., G. 49, 54, 164, 266, E. (Titres de famille), 544. — Abbé TORREILLES, *Translation du siège et du chapitre d'Elne à Perpignan*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. VI.

PAUQUES (Jean) possédait une métairie à proximité du village de Saint-Estève del Monestir, lors des guerres de Catalogne. Dès qu'il eut appris l'entrée de ses troupes à Collioure, le 13 avril 1642, Louis XIII quitta Narbonne pour venir assister à la prise de Perpignan. Le 23 avril suivant, ce souverain établit son quartier-général à la ferme de Jean Pauques. Il avait avec lui les gardes françaises et suisses, les chevaux-légers de la garde, les chevaux-légers et les mousquetaires du Cardinal. Louis XIII séjourna dans la métairie de Jean Pauques depuis le 23 avril 1642 jusqu'aux premiers jours de juin. C'est là qu'il reçut les députations de la plupart des communes roussillonnaises qui vinrent lui prêter serment et le reconnaître en qualité de comte de Barcelone, de Roussillon et de Cerdagne. L'abbé de Saint-Martin du Canigou, Melchior Soler d'Armendaris, fut au nombre des personnages venus à Saint-Estève présenter leurs hommages au roi de France. Le monarque ayant demandé au prélat une relique de Saint-Gaudérique, l'abbé du Canigou lui envoya en cadeau un os du radius de ce saint, le 12 juin 1642. Les chaleurs excessives du Roussillon avaient tellement affecté la santé du roi de France, déjà très affaiblie à son départ de Paris, qu'il dut chercher une température moins élevée, mais cependant dans un lieu rapproché de son armée. Louis XIII quitta la métairie de Jean Pauques, au commencement du mois de juin 1642 et se transporta à Narbonne, pour suivre de près les opérations de la guerre. La ferme de Jean Pauques porte encore aujourd'hui le nom de *mas del rey*. Louis XIV, pour reconnaître les bons soins qui furent donnés à son prédécesseur, pendant le séjour qu'il fit dans cette maison de campagne, accorda à la famille Pauques divers privilèges. Des lettres du comte d'Harcourt, en date du 6 mars 1646, mirent Jean Pauques, sa famille,

sa maison et tous ses biens, sous la sauvegarde du roi. Elles l'autorisèrent à mettre et à faire peindre les armes royales en sa maison, sur la porte, aux fenêtres ou en tout autre partie de son habitation.

Archives des Pyr.-Or., B. 394. — DE GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*.

PAUQUET (Bernard) remplit, à Perpignan, l'office « de maître des machines et autres artilleries royales en Roussillon et Cerdagne », sur le déclin du règne de Pierre le Cérémonieux. Le roi lui donna pour successeur Pierre Burgues, de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 133, 135, 136, 147, 156, 185.

PAUTHE (Jacques), artiste peintre, né en 1808, a orné la cathédrale de Perpignan (1864-1873) et les principales églises de ce diocèse, de magnifiques peintures murales, aussi remarquables par le mérite de leur composition que par leur exécution irréprochable. Grâce à un secret qui lui était personnel et qu'il légua à son fils et continuateur Paul Pauthe, ces fresques privées de tout brillant, sont toujours apparentes, sous quelque aspect qu'on les considère. Admirablement doué pour l'art et se sentant une véritable passion pour la peinture, Jacques Pauthe, dans un âge avancé, avait abandonné la carrière de l'enseignement pour se livrer entièrement à sa passion favorite, la peinture religieuse. Il se fit dans la culture de cet art une véritable réputation ; Dupanloup ne craignit pas de lui confier d'importants travaux qu'il exécuta magistralement dans la cathédrale d'Orléans. Jacques Pauthe a laissé des tableaux, notamment à Orléans, Béziers, Castres et Perpignan. Dans la cathédrale de cette dernière ville, il s'est représenté lui-même sous les traits du chambellan qui se trouve au bas de la fresque reproduisant la scène de l'arrivée de saint François de Paule à la Cour de Louis XI. Jacques Pauthe mourut le 14 septembre 1889.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

PEGUERA (Raymond de), chevalier, seigneur des châteaux de Spunyola, dans la viguerie de Bergar et d'Olopde, en Cerdagne, était possesseur des trois quarts des dîmes de la paroisse d'Hix en Cerdagne. Il avait aussi une galère qu'il mit au service d'Alphonse V guerroyant en Italie. Cette embarcation reçut une fourniture de cinquante quintaux de biscuits qui avaient été pris sur les mille quintaux que la ville de Perpignan avait promis de donner au roi d'Aragon. Une lettre de la reine Marie, lieutenant générale du royaume, édicta une sentence portant aliénation des justices des châteaux de Tornamira, d'Alost et de leurs dépendances en faveur de Raymond

de Peguera. Celui-ci laissa un fils, Guillaume, qui devint son successeur.

Archives des Pyr.-Or., B. 175, 205, 227.

PEGUERA (Guillaume de), fils et héritier du précédent, eut deux filles : Yolande et Jeanne. La première épousa le damoiseau Pierre Cadell, seigneur d'Espira en Conflent, et lui apporta en dot les dîmes de la paroisse de Saint-Martin d'Hix, qu'il ne tarda pas à vendre à Bernard Parayre, marchand de Puigcerda. La cadette unit ses destinées à Jean de Puig, du lieu de Baga.

Archives des Pyr.-Or., B. 215, 278, 284.

PEGUERA (André de) fut maître *racional* de Jean II, roi d'Aragon, et épousa, le 8 janvier 1482, Catherine de Cruilles. Celle-ci était déjà veuve en 1494.

Archives des Pyr.-Or., B. 415.

PEGUERA (Eléonore de) se maria, vers le milieu du xvr^e siècle, à François de Rocaberti, baron de Cabrenç ; ce dernier mourut sans postérité, le 3 novembre 1589. Il avait fait donation de ses biens à Eléonore de Peguera, qui s'empressa de nommer comme son procureur Claude de la Nuça-de-Monbuy. A son tour, la veuve de François de Rocaberti, par un acte passé à Barcelone le 2 juin 1598, nomma son frère Bernard de Peguera, pour son héritier universel.

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

PEGUERA (Bernard de), frère et héritier de la précédente, fut en possession, dès le 25 septembre 1599, du château de Cabrenç et des lieux de Cabrenç, Palalda, Montalba et Fontanills. Ce seigneur eut de longs démêlés avec le Domaine, à l'occasion de la succession que lui avait léguée sa sœur ; mais il la conserva définitivement et il vivait encore en 1622. Eulalie de Peguera, sa fille et héritière universelle, avait déjà épousé, l'année précédente, le damoiseau Philippe de Sorribes de Rovira, qui devint baron de Cabrenç.

ALART, *op. cit.*

PELLEPORT (Pierre, vicomte) général français né le 26 octobre 1773, à Montréjau (Haute-Garonne) mourut à Bordeaux, le 15 décembre 1855. Soldat lors de la levée en masse, il fit les campagnes des Pyrénées-Orientales, d'Italie et d'Egypte, et fut nommé capitaine à Aboukir. Il fit ensuite avec la grande armée les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, devint chef de bataillon à Iéna, en 1806, reçut une riche dotation pour sa belle conduite à Eylau, où il avait été plusieurs fois blessé, le grade

de colonel à Essling en 1808, et le titre de baron après s'être distingué à Wagram et à Zuaïm. Promu général de brigade à Volontina, en 1812, Pelleport fut blessé à Leipzig et sous les murs de Paris. Pendant les Cent-Jours, il fut envoyé à l'armée du Midi, et après s'être rallié aux Bourbons, échangea son titre de baron pour celui de vicomte. A l'armée d'Espagne, le général Pelleport se distingua lors de l'attaque des hauteurs de Campillo, le 25 juillet 1823 ; il fut nommé, le 8 août suivant, lieutenant-général. En 1828, il entra au Conseil supérieur de la guerre, et, mis en disponibilité après la révolution de 1830, il devint commandant supérieur de la garde nationale bordelaise en 1831. Remis en activité en 1834, le vicomte Pelleport présida aux manœuvres du camp de Saint-Omer. Placé en 1837, à la tête de la 21^e division militaire (Perpignan) et de la division active des Pyrénées-Orientales, il fut nommé pair de France le 25 décembre 1841, et, vers cette époque, il entra dans la réserve de l'Etat-major général.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

PELLICER ou **PELLISSER (Jacques)** était archidiacre de Conflent en 1556, d'après la liste chronologique publiée dans l'Introduction des Inventaires sommaires des archives des Pyrénées-Orientales, série G. Il occupait encore cette dignité canonique en 1567.

Archives des Pyr.-Or., G. 956.

PELLICER (Denis) fut nommé à l'archidiaconé de Vallespir, lors du décès de Jérôme Aduart, survenu le 19 mars 1602. Il en fut le titulaire jusqu'à la fin de l'année 1606. L'année suivante, Julien Pellicer lui succéda.

Archives des Pyr.-Or., B. 438, G. 126, 263, 743.

PELLICER (Julien) occupait l'archidiaconé de Vallespir en 1607 et en 1608.

Introduction à l'Inventaire sommaire des archives des Pyr.-Or., série G.

PELLIER (Antoine), natif de Gérone, fut envoyé au couvent de Villefranche, comme frère-lai, peu de temps après sa profession. Le P. Marca apprend que son zèle infatigable fut toujours l'objet de l'admiration et de l'édification de tous. Pendant de longues années, et même jusque dans un âge assez avancé, il ne cessa de parcourir, la besace sur le dos, et sans s'inquiéter de la rigueur de la saison, les villages et métairies situés sur les montagnes voisines, souvent très escarpées. En arrivant dans chaque maison, le Frère Antoine mettait, avant tout, son bonheur à exercer une sorte d'apostolat au milieu de la famille qui l'habitait, l'instruisant sur tous les points de la

religion, insistant sur la nécessité d'une sérieuse conversion, exaltant la miséricorde et la bonté de Dieu, caressant les enfants et les attirant à lui par sa douceur. Enfin, il était si positivement poussé par l'esprit de Dieu, qu'il ramena un grand nombre d'âmes et opéra des fruits abondants de conversion et de pénitence, si bien qu'on le regardait comme un missionnaire plutôt que comme un Frère Quêteur. Il puisait ce zèle incomparable dans la fréquentation des sacrements et dans la pratique assidue de l'oraison. Il fut toujours un parfait modèle d'humilité et de charité, ayant une telle horreur de l'oisiveté qu'il ne pouvait se résoudre à rester un seul moment sans occupation. Ainsi, quand il était de retour de sa quête, il se mettait immédiatement à la disposition des autres Frères, dont il partageait les travaux, soit à la cuisine, soit dans le jardin, donnant toujours l'exemple d'une entière obéissance et de la plus profonde humilité. Un jour, en faisant sa quête dans les environs du hameau des Masos de Llunat, il entra chez Catherine Navarre. Celle-ci se vit obligée de refuser au religieux le pain qu'elle eut été heureuse de lui offrir, si elle n'en eut été dépourvue en ce moment. « Vous en trouverez dans la maison, en cherchant bien », observa le Frère Antoine. On ne prit pas garde d'abord à cette parole ; puis, comme le religieux insistait, et que l'on connaissait sa haute vertu, on consentit à faire les recherches qu'il conseillait. L'armoire était garnie de pains, et la maîtresse de la maison fut heureuse, dans son émotion, de faire une large aumône au saint religieux, qui partit chargé de ce pain miraculeux. Le Frère Antoine fut, dans les dernières années de sa vie, visité par de cruelles infirmités. Parvenu à l'âge de soixante-dix ans, il rendit son âme à Dieu, dans le couvent de Villefranche, après avoir donné l'exemple de la plus entière résignation à la volonté divine. Sa mort arriva en 1644 ; un immense concours des villages voisins et de toute la contrée s'empressa d'assister aux obsèques du Frère Antoine Pellicer, dont les vertus avaient retenti dans toute la province.

TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*.

PÉPRATX (Eugène), naturaliste, créa, avec MM. Déperet et Albert Donnezan, le Muséum régional à Perpignan. Il fut chargé spécialement de la collection conchyliologique marine, fluviatile et terrestre du département des Pyrénées-Orientales. Eugène Pépratx réunit quatre mille exemplaires choisis de céphalopodes, gastéropodes, ptéropodes, brachyopodes et bivalves exposés dans des boîtes avec indication de familles, d'espèces, de variétés et d'habitat. Ses pénibles et longues recherches, commencées en 1884 au point de vue géologique et paléontologique,

eurent d'heureux résultats qui furent signalés dans les journaux, dans les revues d'histoire naturelle, dans les ouvrages de Locard, Déperet, Bucquoy, Dautzenberg. On cite, au nombre des découvertes faites par Eugène Pépratx dans le département des Pyrénées-Orientales, le grand banc « d'Ostrœa » de Fosse et Fenouillet, les Belemnites de Caudiès-de-Saint-Paul, les Lutraires Elliptiques de Banyuls-dels-Aspres, la grande tortue de Villeneuve-de-la-Raho, le *Paleoryx Boodon*, le *Dicrocerus Australis*, les *Mastodontes Arvernensis* et *Borsoni* (ce dernier fit l'objet d'une savante communication de M. le docteur Albert Donnezan à l'Académie des sciences), la *Viverra* ou Civette espèce nouvelle, premier carnassier fossile trouvé dans notre pays et auquel le Doyen de la Faculté des sciences de Lyon donna le nom de *Viverra Pepratxi*, divers animaux du pliocène de Bages, Corneilla-del-Vercol, Villeneuve-de-la-Raho, Ville-molaque et Baixas. Eugène Pépratx mourut à Perpignan le 7 octobre 1898.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

PÉPRATX (Justin), né en 1828, devint vers 1880 un actif et passionné pionnier de la renaissance catalane en Roussillon. Il édita, dès 1880, des quatrains de proverbes qui parurent en un volume, avec le titre : *Ramellets de proverbis, maxims, refrans y adagis catalans*. Il publia en 1884, sous le pseudonyme « Pau Farriol de Céret » un recueil de vers catalans intitulé *Espigas y flors*, et en 1888, il réunit des pièces de vers et des chansons, dans laquelle *Pa de casa*. Justin Pépratx eut à cœur l'entreprise de la traduction française des œuvres du célèbre poète Jacinto Verdaguer. Sa traduction de l'*Atlantide* eut les honneurs de cinq éditions successives. Nommé mainteneur des Jeux floraux de Barcelone, le 17 décembre 1883, Justin Pépratx devint membre du Consistoire en 1884, et, comme tel, fut chargé de prononcer, cette même année, le discours de grâces. Il fut fait chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, en 1885. A Perpignan, Justin Pépratx fut appelé à siéger, maintes fois, au sein des assemblées municipales, littéraires, financières, économiques et hospitalières. Il mourut dans cette ville, le 11 décembre 1901.

XLIII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

PERA (Bonanat) prit part à l'expédition de Sardaigne, entreprise contre les Génois, par le roi Alphonse d'Aragon, en 1332.

A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdania*.

PERA (Arnaud) figura à la cour de Jacques II, dernier roi de Majorque, au nombre des familiers de ce prince.

Archives des Pyr.-Or., B. 96.

PERA (Nicolas) était damoiseau de Perpignan, en 1378, date à laquelle le roi Pierre III d'Aragon ordonna de lui payer des rentes viagères.

Archives des Pyr.-Or., B. 134.

PERA (Bonanat) assista en 1411 au Parlement de Tortose, en qualité de syndic de Barcelone. Cette assemblée le désigna comme son délégué avec Pierre de Cervellon et François Ametlla pour établir une enquête juridique sur les droits des prétendants au trône d'Aragon vacant depuis la mort du roi Martin I^{er}. En 1412, Bonanat de Pera fut envoyé en ambassade extraordinaire par le roi Ferdinand auprès de Blanche, reine de Sicile. Les Conseillers et la Députation de Barcelone l'éluèrent pour leur représentant en 1418. Il reçut la mission de dénoncer à Alphonse V l'injustice dont les Catalans étaient victimes par le fait de leur exclusion des offices de la Maison royale.

A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdania*.

PERA (Jean), de Perpignan, maître ès-arts et docteur en médecine, est, au dire de Bosch, l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite des *Taules astronomiques en lengua catalana* imprimées en 1489.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

PERA ou **PERE (Roger)** est le premier membre connu de la famille cerdane Pere, ou Pera, de Puigcerda, à laquelle appartiennent tous les personnages ci-après nommés. Le 3 des calendes de mai 1266, le roi Jacques d'Aragon concéda à Roger Pere, sa vie durant, les droits de marché et de *leuda* de la ville de Puigcerda. Par un acte notarié des calendes de mars 1273, Bernard des Moulins, de Montpellier, donna quittance à Roger Pere, de Puigcerda, de la somme de 936 sous de Malgone, payée par ordre et délégation du roi d'Aragon qui l'avait assignée sur le marché (forum) de Puigcerda. Roger Pere était bayle royal de Puigcerda en 1275.

Archives des Pyr.-Or., E. (Fonds des notaires). — Archives municipales de Puigcerda, Livre vert. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA ou **PERE (Guillaume)** possédait les moulins à farine et les maisons contiguës sur le bord de la rivière d'Aravo, sous la ville de Puigcerda, dits alors *lo moli den Guillem Pere*, et postérieurement le *moli de Bages*. Il épousa Elissendis, fille de Bernard Pinosa, marchand de Puigcerda. Ils vivaient en 1391.

Archives municipales de Puigcerda. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA ou **PERE (Arnaud)** acheta à Guillaume Mayans, de Puigcerda, la baylie (batllia) d'Osséja, par acte du 17 mai 1381. Il reconnut tenir en fief du roi cette baylie le 8 avril 1388. Elu *jurat* de Puigcerda en mars 1408, il devint deuxième consul de cette ville à l'élection du 24 mars 1409.

Archives municipales de Puigcerda, Registres des délibérations consulaires. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA ou **PERE (Jean)**, marchand ou mercader de Puigcerda, fut élu consul de cette ville le 24 mars des années 1421, 1425, 1431, 1435 à 1440. Elu clavaire municipal en 1432, il était lieutenant du viguier du comté de Cerdagne en 1420. Le 8 novembre 1433, les consuls et jurats de Puigcerda élurent Jean Pere, deuxième consul, en qualité de syndic de leur ville aux Cortés convoquées à Monzon. Il partit de Puigcerda le 3 février 1436 et revint des Cortés le 7 avril de la même année. Le 25 janvier 1437 la reine Marie d'Aragon lui donna la commission de châtelain de la Tour Cerdane. Le Bras royal des cités et villes de Catalogne, avec les quatre consuls de Puigcerda, supplièrent cette souveraine de confier en outre à Jean Pera le gouvernement militaire de toute la vallée de Carol.

Archives des Pyr.-Or., B. 253, 254, 406. — Archives municipales de Puigcerda, Registres des délibérations consulaires. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA ou **PERE (Guillaume)**, bourgeois de Puigcerda, fut nommé, le 24 mars 1466, par le viguier de Cerdagne, troisième consul de Puigcerda, au nom de Louis XI, roi de France, alors maître du comté de Cerdagne. Il fut élu consul de Puigcerda le 24 mars des années 1473, 1484, 1488, 1492 et 1498. En qualité de représentant du Bras royal des Consuls et des bayles de la Cerdagne, il assista à l'Assemblée convoquée en 1486, à Perpignan, sur l'ordre de Boffile de Juge.

Archives des Pyr.-Or., B. 322. — Archives municipales de Puigcerda, Registres des délibérations consulaires. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA ou **PERE (Jean)**, consul de Puigcerda en 1448, fut bayle de toute la paroisse de Saint-Pierre d'Osséja, y compris les hameaux ou vilars du Puig et de Vallsabollera (1455).

Archives municipales de Puigcerda. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA Y MAURI (Gaspard), né à Puigcerda, le 6 octobre 1634, était fils de Michel Pera, bourgeois puigcerdane. Il épousa en 1681 Françoise de Ribas, dernière héritière (pubilla) d'une ancienne famille chevaleresque de Palau en Cerdagne. Sa descendance

domiciliée et possessionnée dans ce village s'éteignit masculinement en la personne de Gaspard de Pera et Salsas, décédé à Palau le 10 janvier 1827. Gaspard Pera y Mauri, étant simple cavalier dans l'escadron de don Pedro Planella del Trozo, se distingua au siège de Puigcerda par les Français en 1654. Il continua à guerroyer contre eux jusqu'à la paix générale de 1660, et assista en Catalogne aux combats ou sièges de Castelló, Banyolas, Besalú, Solsona, Berga et Camprodon. En récompense de sa valeur, Gaspard Pera y Mauri fut nommé par lettres-patentes du roi Charles II d'Espagne, datées du 22 décembre 1667, capitaine d'infanterie espagnole en remplacement de don Christophe Descallar y Fivaller, décédé. Il commandait l'une des six compagnies recrutées par les consuls de Puigcerda parmi les habitants de leur ville. En 1674 sous les ordres et la direction de don Jérôme Dualdo-Ales, général d'artillerie espagnole, il fit la campagne du Conflent, et assista au siège et à la prise des châteaux de Nyer, de la Bastida, d'Olette, de Formiguères et de Prats de Balaguer. Pour conserver le souvenir des brillants états de service de Gaspard Pera y Mauri, le même général Dualdo-Ales, gouverneur de la place de Puigcerda, lui donna, le 16 octobre 1675, un certificat des plus élogieux, énumérant toutes ses campagnes, et demandant au roi de lui accorder *qualquier gratia*. En 1678, il défendit vaillamment la place de Puigcerda assiégée de nouveau par les Français, et dont la garnison comptait seulement 1.500 hommes d'infanterie, 200 de cavalerie et 500 volontaires puigcerdane formant six compagnies ayant pour colonel Gaspard Mauri, premier consul de la ville. Après le rétablissement définitif de la paix entre les rois de France et d'Espagne, Gaspard Pera y Mauri habita successivement Puigcerda et le village de Palau en Cerdagne, où il mourut en octobre 1691.

Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA et de RIBAS (Raphaël), bourgeois de Puigcerda, fils de « Micer » Raphaël Pera, docteur en droit, bourgeois de Puigcerda, bayle héréditaire de la paroisse d'Osséja, et de sa deuxième épouse dona Yolande de Ribas, s'établit en Roussillon, à Ille, par suite de son mariage avec Violant Deulofeu. Par lettres-patentes du 30 novembre 1638, le roi Philippe IV d'Espagne, lui octroya le privilège nobiliaire de citoyen honoré de Barcelone. Après la réunion du Roussillon à la France, il prêta serment de fidélité à Louis XIV entre les mains de François Romanya, viguier de Roussillon et Vallespir (13 septembre 1663). Son fils unique Raphaël Pera y Deulofeu, épousa, en 1665, Marie-Madeleine Marsal, d'Ille, dont il ne laissa que deux filles : Françoise, épouse de Jean Carles y Comtar, bourgeois honoré de Per-

pignan, et Raphaële, qui épousa son cousin, don Sanche de Descallar, chevalier.

Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA (Antoine), né à Osséja le 4 avril 1616, était fils d'André Pera, bourgeois de Puigcerda, bayle héréditaire d'Osséja, et de Françoise Moner. Il figura, en août 1639, au nombre des nobles catalans présents à l'armée de Dalmace de Queralt. Louis-Charles de Foix, lieutenant et capitaine général de Catalogne, Roussillon et Cerdagne pour le roi de France, par ses lettres du 17 juillet 1657, confisqua tous les biens patrimoniaux d'Antoine Pera, et en fit don à Jean de Giminells, ancien viguier de Montblanch en Catalogne, rallié à la cause française. Resté fidèle à son souverain malgré ces mesures de rigueur, Antoine Pera continua à vivre en Espagne dans un état de fortune très précaire. Aussi, après la célébration de ses modestes funérailles qui eurent lieu le 26 août 1658 à Sant-Joan Despi, village de la banlieue de Barcelone, le curé mentionna, dans l'acte de sépulture, leur gratuité en ces termes : « No se ha pagat ningu dret per ser pobre cavaller y no tenir res. »

Archives des Pyr.-Or., B. 379, 388, 390, 401. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERA (Géraud), bourgeois de Puigcerda, fils d'autre Géraud Pera, mercader de cette ville, contracta mariage en 1582 avec Eléonore Soler, fille de Jean-Pierre Soler, docteur en droit de Perpignan, et de son épouse dona Madeleine d'Armendaris, et sœur de « fra » Melchior Soler d'Armendaris, moine bénédictin, abbé de Saint-Martin de Canigou.

De cette union naquirent : Gaspard, qui testa en 1603 ; Isabelle, qui épousa à Villefranche-dé-Conflent le 12 février 1602, Louis Puigmitjà, seigneur du château de la Bolella, près de Fuilla, notaire et greffier de la cour royale du viguier de Conflent et Capcir ; et enfin Grâce.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 553, Fonds de Miquel de Riu. — Communication obligeante de M. Albert Salsas.

PERALTA (Raymond de) exerçait la profession de peintre à Perpignan, sous le règne du dernier roi de Majorque.

ALART, *Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais*.

PERAPERTUSA (de). Au dire d'Alart, « l'ancienne famille de *Perapertusa*, issue des vicomtes de Fonollet, formait encore au *xiv*^e siècle diverses branches qui occupaient, entre autres seigneuries, celles de Rabouillet et de Montalba, au pays de Fonollet. Un de ses membres s'était établi en Roussillon et

avait épousé, avant l'an 1301, Clémence, fille de Guillaume Durban, unique héritière de la seigneurie et de l'ancienne famille dite d'Ortaffa (V. Bérenger I d'Ortaffa et sa descendance). Deux autres Perapertusa épousèrent les héritières des seigneuries de Corbera et de Peyrestortes. (V. Arnaud de Corbère et Anne de Peyrestortes). Enfin, Amélius ou Amell de Perapertusa avait épousé, avant l'an 1377, l'unique héritière d'une riche famille perpignanaise, connue sous le nom d'Albert. »

Branche des seigneurs de Rabouillet et de Joch.

PERAPERTUSA (Guillaume de) prit parti pour le roi d'Aragon Pierre le Cérémonieux, contre le dernier souverain de Majorque, Jacques II. Il eut pour fils Bernard-Bérenger.

Archives des Pyr.-Or., B. 96.

PERAPERTUSA (Bérenger de), abbé de Sainte-Marie d'Arles (1350-1361) fut investi, le 29 août 1356, de la juridiction sur l'église de Coustouges.

Gallia christiana, VI, col. 1091.

PERAPERTUSA (Arnaud de) remplissait, déjà en 1354, à la cour de Pierre le Cérémonieux, l'office de grand veneur. Il fut ensuite pourvu de la charge d'échanson de ce prince ; il était en même temps viguier de Cerdagne. Mais, en 1358, le roi d'Aragon le dépouilla de ces divers emplois à cause de son incapacité, « no per culpa corruptio no per malvertat dell mas per innocencia e simpleza sua », dit expressément la lettre royale. Arnaud de Perapertusa avait épousé Ermengarde, fille de Pierre Plasença.

Archives des Pyr.-Or., B. 110, 161. — Archives de la couronne d'Aragon, 1159, f° 177.

PERAPERTUSA (Bernard-Bérenger de), fils de Guillaume, seigneur de Rabouillet, Rocavert, Sequera, Prats et Trévillach au pays de Fenouillèdes, fut huissier d'armes du roi d'Aragon. Une lettre de Martin I^{er}, datée de Catane, le 21 août 1396, lui conféra à vie, l'office de garde des ports et des côtes maritimes des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Dans cet emploi il recueillit la succession de François Batlle. Le 11 août 1401, Bernard-Bérenger de Perapertusa épousa, à Millas, Constance de Perellos, cousine-germaine de Raymond de Perellos, vicomte de Roda. Celle-ci lui apporta en dot, avec ses bijoux, trente mille sols barcelonnais. Elle était déjà veuve, au mois d'avril 1413. Cinq enfants étaient issus de leur union : Guillaume, Bernard-Bérenger, Marguerite, Eléonore et Constance. Le beau-père de Constance, Guillaume de Perapertusa, seigneur de Rabouillet, mourut vers l'an 1426, et le fief de cette seigneurie fut

reconnu au roi de France par Guillaume de Perapertusa, fils aîné de Constance. Ce dernier ne paraît pas avoir vécu longtemps et il eut pour successeur son frère, Bernard-Bérenger, que l'on trouve seigneur de Rabouillet, dès l'an 1432. Les actes postérieurs ne l'appellent plus que Bernard de Perapertusa ou *mossur de Ribollet*.

Archives des Pyr.-Or., B. 177. — ALART, *La baronnie de Joch*, dans l'almanach *Le Roussillonnais*, année 1880.

PERAPERTUSA (Bernard de), fils cadet et successeur du précédent dans la seigneurie de Rabouillet et autres lieux, recueillit aussi la succession de sa tante Eléonore de Perellos, dans la baronnie de Joch, en 1439. Bernard de Perapertusa fit donation de ce dernier fief à son fils Guillaume qui était marié en 1463 avec Antoinette, fille de François Sampso, citoyen de Gérone. Guillaume prenait dès cette époque le titre de « seigneur de Joch » mais son père le portait aussi en même temps et il survécut à son fils, qui paraît être décédé sans enfants vers l'an 1474. Par son testament de l'an 1476, Bernard de Perapertusa, baron de Joch et de Rabouillet, fit des fondations de messes et d'un anniversaire dans la chapelle de Sainte-Marie de Saint-Paul-de-Fenouillet. Il avait fixé sa résidence au château de Joch, où il mourut au mois de mars 1485. Avec lui s'éteignit la branche masculine des Perapertusa qui avait occupé de temps immémorial la seigneurie de Rabouillet. La fille unique de Bernard de Perapertusa avait épousé Roger Bruyères, seigneur de Chalabre. Plusieurs enfants étant nés de cette union, Bernard de Perapertusa, désigna, en mourant, Gaston, leur fils cadet, pour son héritier, à la condition de prendre le nom et les armoiries de la maison de Perapertusa.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Gaston de Bruyères, dit de) était petit-fils du précédent par sa mère. Celle-ci lui fit donation de ses droits sur les baronnies de Joch et de Rabouillet, le 15 juin 1485 ; mais Gaston de Perapertusa n'est connu comme seigneur de ces lieux que par un acte du 8 mars 1490, par lequel ce chevalier nommait un procureur pour reconnaître en son nom le fief de la moitié du château de Joch à la reine de Navarre, vicomtesse de Castellbo. Gaston de Perapertusa devait être d'un âge assez avancé à cette époque et il avait plusieurs enfants : Gaston, Françoise, Guillaume, Jeanne, Stéphanie, Agnès et Isabelle. Au mois d'avril 1502, Jeanne de Perapertusa, fille de Gaston, épousa François d'Oms, fils de Guillaume d'Oms, seigneur de Santa-Pau. Gaston de Perapertusa fit son testament au château de Joch, le 25 février 1505 et désigna comme exécuteurs de ses dernières volontés, son épouse Yolande, Jean de

Bruyères, seigneur de Chalabre, son frère aîné, et François d'Oms, son beau-fils. Il fit divers legs à ses filles, dont deux, Isabelle et Eléonore, prirent l'habit religieux au couvent de Saint-Sauveur de Perpignan. Il laissa cinq mille florins et ses armes à son fils Guillaume, trois mille florins à son autre fils Jean qui embrassa la carrière ecclésiastique, et les revenus de la baronnie de Joch à son épouse Yolande, sa vie durant. Gaston de Perapertusa demanda à être inhumé dans l'église Saint-Martin du lieu de Joch « où reposaient ses prédécesseurs ». Cette désignation s'applique à l'ancienne église paroissiale de la localité, qui était alors située au bas et en dehors du village, sur le bord du ravin de Saint-Martin. On ne trouve ensuite aucune mention de Gaston de Perapertusa et il est probable qu'il mourut peu après la date de son testament, mais son successeur n'apparaît qu'en 1511. Yolande, sa veuve, vivait encore en 1516.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (François de), fils et héritier du précédent, agrandit ses domaines seigneuriaux en acquérant, par voie d'achat, les lieux de Rodès et de Ropidera. Parmi les innombrables prisonniers emmenés en France durant l'année 1542 par l'armée du dauphin Henri, qui était maîtresse du Roussillon, se trouvait le damoiseau Galcerand de Vilardell y Salba, seigneur de Rodès et Ropidera, capturé par *mussur de Arques*. Le prisonnier n'avait pas les moyens de solder les 450 ducats d'or que le vainqueur exigeait pour prix de sa rançon, et ce fut le baron de Joch qui les paya pour lui. Pour s'acquitter envers son libérateur, Galcerand de Vilardell lui vendit, le 27 juin 1543, en libre et franc-alleu, les châteaux et lieux, avec droit de châtellenie, de Rodès et Ropidera, mère et mixte empire, toute juridiction, host et chevauchée ; et en outre les censives et droits que le dit Galcerand recevait à Banyuls-dels-Aspres, Saint-Jean-la-Seille et Tresserre et la plus-value du territoire dit de la Massana, pour le prix de 3.400 ducats d'or. La seigneurie de Rodès appartenait à Galcerand de Vilardell en qualité d'héritier de François Andreu, fils de Félix Andreu qui l'avait acquise des héritiers de François de Perellos dit de Fenouillet. Par ces acquisitions le baron de Joch devenait le plus important seigneur du Conflent. Sahorle, Finestret, Joch, Rigarda, Glorianes, Rodès, Ropidera, Trévillach, Sequera, Rocavert, Prats et Rabouillet formaient une traînée en demi-cercle, de seigneuries qui s'étendaient dans un espace très considérable en Conflent et au pays de Fenouillet. François de Perapertusa est mentionné dans un acte qui porte la date du 21 septembre 1552. On ignore le nom et la famille de son

épouse. Il eut d'elle un fils appelé Antoine, qui fut son successeur.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Antoine de), fils du précédent, baron de Joch, prit possession, le 3 mars 1536, de la seigneurie de Saint-Féliu d'Avail et d'Amont, comme procureur de Jeanne Burgues et d'Eril, veuve de François Burgues, procureur royal à Majorque et baron de Vallmoll. Le baron de Joch avait déjà, à cette époque, épousé Marie d'Eril, baronne de Gelida. En mars 1579 eut lieu le mariage de Yolande, fille d'Antoine avec Gispert de Guimera de Papiol, domicilié à Barcelone. Antoine de Perapertusa mourut au commencement de l'an 1583. Une sentence du viguier de Conflent du 11 avril de cette même année nomma Marie d'Eril, veuve du baron de Joch, tutrice de ses deux fils, Jacques et Pierre.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Jacques-Raphaël-Blaise-Lazare-Antoine de), fils aîné du précédent, naquit au château de Joch le 7 mars 1566. Il se trouvait à Barcelone en 1591. Il quitta cette ville à cause de la peste et il se rendait à la cour lorsqu'il mourut, vers la fin de septembre de cette année-là. Il avait épousé Marina de Maymo, qui était malade au château de Joch lorsque arriva la nouvelle de la mort de son mari. Elle déclara qu'elle ne pouvait avoir dans ce manoir les médecins et les remèdes dont elle avait besoin, et qu'en conséquence elle allait se retirer à Barcelone auprès de sa mère et de ses sœurs. En effet, le 2 octobre 1591, elle fit faire l'inventaire des vêtements et des bijoux qu'elle avait au château de Joch et partit quelques jours après vers Barcelone. Jacques de Perapertusa mourut sans laisser de postérité; sa succession passa à son frère Pierre.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Pierre de), frère du précédent, reprit le titre de *vicomte de Joch*; mais l'histoire ignore le privilège royal qui l'y autorisa. D'après des notes modernes laissées par un procureur de Pierre de Perapertusa, ce titre de vicomte aurait été créé en 1592 par le roi d'Espagne en faveur de François de Perapertusa à cause de ses services militaires. François de Perapertusa était mort avant 1554 et, depuis 1591 jusqu'en 1599, son petit-fils ne prit jamais d'autre titre que celui de *baron de Joch*. Quant aux services militaires, Pierre de Perapertusa semble, en effet, avoir joué plus tard un certain rôle dans les guerres du pays, mais ses exploits guerriers antérieurs à 1599 nous sont complètement inconnus. Quoiqu'il en soit, ce fut probablement pendant les Corts célé-

brées à Barcelone en 1599 que Pierre de Perapertusa dut être décoré du titre de vicomte par le roi d'Espagne. On en trouve la preuve dans un acte fait à Barcelone, le 11 décembre 1599, par lequel Jacques Calcer, pourvu du commandement de la cité d'Elne, prêta serment au duc de Feria, lieutenant et capitaine-général en présence de « Pierre de Perapertusa y de Eril, vicomte de Joch » (Archives des Pyrénées-Orientales, B. 378, f° 289). A partir de ce moment seulement Pierre de Perapertusa et ses successeurs prirent le titre de vicomte. Perapertusa voulut faire apprécier son nouveau titre à ses vassaux par des actes de joyeux avènement parmi lesquels il convient de citer les suivants : le 24 avril 1600, il accorda à la communauté de Joch l'autorisation d'établir à son profit les droits de mesurage, taverne, boulangerie, salaisons et hôtellerie; Pierre de Perapertusa fit une semblable concession à la communauté de Finestret avec le droit de boucherie en plus. Cette même année, le vicomte de Joch fut élu comme un des conseillers ou administrateurs de la confrérie des nobles de Perpignan, fondée sous l'invocation de Saint-Georges, au couvent de Saint-Dominique. Il était aussi, à cette époque, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Epée. Le 9 février 1612, Pierre de Perapertusa désigna Gaston de Niort, seigneur de Caramany, pour exercer en son nom toute juridiction sur les lieux de Rabouillet, Prats, Trévillach et Sequera. En novembre 1613, le lieutenant et capitaine-général de Catalogne désigna le vicomte de Joch pour procéder, à sa place, « à la poursuite générale des voleurs, qu'il entendait faire en Roussillon et Cerdagne ». Pierre de Perapertusa avait épousé en premières noces Denyse Blan, dont il eut une fille, Isabelle, qui se maria à François de Pinos. Il convola en secondes noces et contracta alliance avec Raphaëlle de Vilademany y de Cruilles dont il eut un fils, Antoine, son successeur. Pierre de Perapertusa mourut en 1624.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Antoine de), fils du précédent, embrassa avec ardeur la cause de la rebellion de la Catalogne contre le gouvernement de Madrid. Toutefois, le vicomte de Joch abandonna le parti français lors de la révolte du Conflent en 1632. Tous ses biens furent confisqués et des lettres de Louis XIV, datées de Saint-Germain en Laye, le 26 juin 1653, firent don à François Calvo, maréchal de camp « des biens du vicomte de Joch qui sont en Roussillon et Conflent ». Après la paix de 1659, la vicomté de Joch fut restituée à Antoine de Perapertusa, mais, dans la suite et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ses biens furent confisqués à chaque nouvelle guerre entre la France et l'Espagne, au profit de François Calvo, tant qu'il

vécut, et plus tard, en 1690, au profit de Joseph de Campredon et d'Armengol. Antoine de Perapertusa mourut le 18 décembre 1676. Il avait épousé Cécile de Clariana qui lui donna une fille unique, Marie. Celle-ci devait être son héritière; elle unit ses destinées, vers 1650, à un officier français, François-Benjamin de Bournonville, que divers actes qualifient de marquis de Bournonville, baron de Capres et de Villefort. L'histoire ne connaît de ce personnage que le fait même de son mariage et il est probable qu'il quitta bientôt après le pays ou qu'il mourut car on n'en trouve plus aucune trace en Roussillon. Il laissa un fils, François, qui succéda à Antoine de Perapertusa en 1676. François de Bournonville de Perapertusa et de Clariana, vicomte de Joch, marquis de Rupit, etc. (1676-1724) eut pour successeur son fils, Sauveur (1726-1751). Ce dernier n'ayant pas laissé de descendance eut pour héritière sa nièce, Marie-Josèphe Pons de Mendoza de Bournonville et d'Eril, fille de Marie-Ignacia, sœur de Sauveur de Bournonville, qui avait épousé Augustin Lopez de Mendoza (1754-1766). La vicomtesse de Joch contracta alliance avec Pierre-Bonaventure Abarca de Bolea, comte d'Aranda, marquis de Torres, etc. Elle était veuve en 1766. Son héritier fut son fils Pierre-Paul Abarca de Bolea, Ximènès de Urrea, Pons de Mendoza, Bournonville, Perapertusa, Eril et Orcau, comte d'Aranda, vicomte de Joch, baron de Rabouillet, etc., grand d'Espagne, qui joua un rôle assez important dans l'histoire d'Espagne vers l'époque de la Révolution.

Archives des Pyr.-Or., B. 390, 394. — ALART, *op. cit.*

Branche des seigneurs de Montalba

PERAPERTUSA (Seguier de), chevalier, était seigneur de Montalba en 1366. Il avait épousé Huguetta de Pontos et eut d'elle un fils, Antoine, qui détenait encore la seigneurie de Montalba, durant l'année 1386. A cette dernière date, celui-ci était co-seigneur de Vernet (près Perpignan) simultanément avec Arnald de Verniola, seigneur de Calce et Bernard de Puig. Antoine de Perapertusa ne laissa en mourant qu'une fille unique. Cette dernière contracta alliance avec Roger Ça Nespleda, seigneur des Fonts, et apporta en dot à cette famille le fief de Montalba.

Archives des Pyr.-Or., B. 115, 144, 196.

Branche des seigneurs de Peyrestortes

PERAPERTUSA (Anne de), fille et héritière de Pierre de Peyrestortes, auquel Jacques I^{er}, roi de Majorque, avait concédé les justices de Peyrestortes, et sœur d'Arnald de Peyrestortes, prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Catalogne, avait épousé Seguier de Perapertusa, dont elle avait eu un fils, nommé Othon. Elle convola en secondes noces avec

François d'Oms, décédé en 1390 sans descendance. Anne de Perapertusa vivait encore en 1418. Le 16 janvier de cette année-là, elle passa un contrat avec les consuls de Peyrestortes, Pierre et Jean Fabre, pour effectuer la fonte d'une cloche destinée à l'église de Peyrestortes.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 106, 131, 190, 240, 257, 262, 268, G. 832.

PERAPERTUSA (Othon de), fils de Seguier et d'Anne de Perapertusa se distingua dans la guerre entreprise en 1423, par Alphonse V contre Jean II, roi de Castille.

Archives des Pyr.-Or., B. 240.

PERAPERTUSA (François de), seigneur de Peyrestortes, prit parti contre Louis XI, lorsque ce prince eut envahi le Roussillon. Ses biens furent confisqués et donnés successivement : à Pierre de Rocaberti, en 1479; à Richard le Moyne, en 1480; à Jacobo Capeci, en 1483, et à Catherine d'Entici en 1484. François de Perapertusa avait contracté mariage avec Marquesa N. — Gabrielle de Perapertusa était prieure des chanoinesses de Saint-Sauveur, à Perpignan, en 1496.

Archives des Pyr.-Or., B. 292, 320, 326, 411, 412, 414.

Branche des seigneurs de Castell-Rossello

PERAPERTUSA (Amell de), occupait l'office de maître des ports en Roussillon et en Cerdagne, sous le règne de Jean I^{er} d'Aragon. De son épouse Françoise il eut un fils, Pierre, qui portait le titre de seigneur de Castell-Rossello, déjà en 1378.

Archives des Pyr.-Or., B. 225, 253. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

PERAPERTUSA (Pierre de), fils du précédent, seigneur de Castell-Rossello mourut en 1400, laissant un fils qui portait aussi le nom de Pierre. Blanche, son épouse, vivait encore en 1408.

ALART, *op. cit.*

PERAPERTUSA (Pierre-Albert de), fils du précédent, cité pour la dernière fois dans un acte du 19 octobre 1419, n'eut de Sibille, son épouse, qu'un seul enfant appelé Raymond Albert ou de Perapertusa, plus connu sous le nom de Raymond d'Ortaffa (V. ce nom).

ALART, *op. cit.*

PERARNAU (Thomas), notaire de Perpignan, prit parti pour Louis XI. Boffile-le-Juge, vice-roi de Roussillon, lui concéda les biens de Bernard Ros, notaire, et ceux de son épouse.

Archives des Pyr.-Or., B. 320.